

Association Swissdec
Rapport annuel
2020



Organisation	4
Comité	4
Centre opérationnel	6
Standardisation, y c. projets stratégiques en phase II	8
Organigramme	9
Protection des données	10
Marketing 2020–2021	12
Présentation des comptes	15
Compte de résultats au 31.12.2020	16
Bilan au 31.12.2020	17
Produits liés à l'exploitation et aux projets	19
Charges liées à l'exploitation et aux projets	20
Rapport de l'organe de révision	21
Standardisation	22
Organes	22
Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	25
Norme suisse en matière de prestations (KLE)	26
Authentification d'entreprises Swissdec (SUA)	27
Sections	28
Groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation	33
Conseil et certification	35
Transmission	36
Projets	37
Portefeuille de projets	37
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	38
ELM 5.0: automatisation des tests et showcase	39
E-profil	41
Études	42
Remplacement du site Internet de Swissdec et autres projets	43

Glossaire

ELM 5.0:	version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire
KLE 1.0:	version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations
SUA:	authentification d'entreprises Swissdec

Avant-propos du président



2020 a été une année difficile pour nous tous. La pandémie de COVID-19 a ébranlé nos vies et causé de véritables désastres, tant pour la société que pour l'économie. Mais c'est justement dans les épreuves telles que celle-ci que l'on voit combien la cohésion, la solidarité et le sens de l'intérêt général sont essentiels au bon fonctionnement d'une société. Chacun doit faire sa part pour que la communauté tout entière surmonte de telles crises.

Cohésion, solidarité et sens de l'intérêt général sont justement les principes de base de Swissdec. Depuis 14 ans, l'Association rapproche autorités, entrepreneurs, assureurs et concepteurs ERP autour d'un objectif: trouver des solutions efficaces et tournées vers l'avenir. À l'heure où le télétravail devient la norme et où la population est confinée, traiter les données de manière rapide et automatisée, comme le fait Swissdec, est devenu indispensable et contribue largement à la prospérité de notre économie.

Cela étant, nous avons, nous aussi, subi les effets de la pandémie. Notre Forum Swissdec a ainsi pris pour la première fois une forme virtuelle en 2020. L'introduction de la version 5.0 de la norme ELM a aussi accusé des retards. Nous ne serons en mesure de certifier des programmes ERP selon ELM 5.0 qu'à partir de 2021.

Mais même dans ce contexte difficile, les solutions Swissdec se sont montrées à la hauteur des attentes. Nous nous réjouissons ainsi d'accueillir l'OFS en tant que membre Swissdec à part entière à partir de 2021: une preuve supplémentaire de l'importance de l'Association.

Qui plus est, la Commission de la concurrence (COMCO) a également rejeté l'été dernier la 2^e procédure ouverte contre l'Association en raison d'une possible violation du droit des cartels. La phase pilote de la version 1.0 de la norme KLE s'est achevée avec succès, tandis que le répartiteur a transmis en 2020 plus de 20 millions de données personnelles.

Nous pouvons être fiers d'avoir atteint de tels résultats dans un contexte aussi rude. Ils sont la preuve que les solutions Swissdec fonctionnent quelles que soient les circonstances et témoignent de l'importance de normes sûres et efficaces. Aussi suis-je convaincu qu'en dépit des derniers mois, nous pouvons voir l'avenir avec confiance. En 2021, nous entendons en effet continuer à optimiser et à développer nos solutions. La version 5.0 de la norme ELM sera ainsi définitivement certifiée. En outre, la norme KLE prendra son grand départ au 2^e trimestre. Et comme chaque année, nous œuvrerons ensemble, en 2021, à l'amélioration et au développement des normes et des processus Swissdec.

Si nous nous en sortons si bien, c'est grâce à l'excellence et à la motivation sans faille de toute l'équipe Swissdec. Je tiens ainsi à remercier tous les membres du comité et de l'Association, ainsi que l'ensemble des collaborateurs. Cette année encore, chacun d'entre vous a fourni des prestations exceptionnelles et contribué à ce que Swissdec poursuive sur la voie du succès en sa 14^e année d'existence. C'est cet esprit qui portera notre Association à l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Felix Weber', written in a cursive style.

Felix Weber
Président de l'Association Swissdec

Organisation

Comité

Informations concernant la nouvelle structure du présent rapport annuel

Le rapport annuel a été entièrement remanié et raccourci. Certaines redondances ont aussi été supprimées. Désormais, il s'articule autour de deux parties: d'une part, le rapport annuel à proprement parler, avec des informations sur l'organisation, la présentation des comptes et le rapport de l'organe de révision et, d'autre part, un volet composé du rapport d'activité des organes et d'informations sur les domaines d'activité et les projets.

Composition du comité

Depuis l'assemblée 2018 de l'Association, la composition du comité est la suivante:

- Felix Weber, président de l'Association Swissdec (Suva)
- Claudio Fischer, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- Patrick Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- Christian Zeuggin, association eAVS/AI, questions spécifiques
- Livio Lugano, Office fédéral de la statistique OFS, questions spécifiques

Séances ordinaires du comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 25.6, le 10.9 et le 17.12.2020, ainsi que le 9.3.2021.

Les sujets suivants ont été traités:

- Stratégie Swissdec 2020–2022, projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie, phase II: état du projet et acceptation d'objets à livrer
- Adhésion de l'OFS: jusqu'ici lié à l'Association par le biais d'un contrat, l'OFS a soumis une demande d'adhésion au titre de membre à part entière, que le comité a approuvée à l'unanimité.
- Finances: évolution financière de l'Association Swissdec, contrôle de gestion sur la base des rapports trimestriels, et conseil relatif aux prévisions 2021 ainsi qu'au budget 2022
- Contrats conclus avec la Suva
- Discussion au sujet de la version remaniée de la convention conclue avec les concepteurs ERP concernant la certification selon les normes ELM et KLE, et approbation de la nouvelle convention

- Commission de standardisation et ses sections, groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires
- État et évolution de la norme ELM, versions 4.0 actuelle et 5.0 prévue
- État et évolution de la norme KLE, de l'authentification d'entreprises Swissdec (SUA), du bilan électronique et de Logib/Swissdec
- Transmission: exploitation du répartiteur (Swisscom) avec remplacement du matériel, sécurité et défaillances du répartiteur
- Protection des données: état des objectifs 2020, nouveaux objectifs pour 2021/2022, mesures et incidents, audits internes, déclaration de protection des données, renouvellement des conditions générales relatives au répartiteur
- État et révision des risques pour l'Association
- Marketing/communication: Forum Swissdec 2020/2021
- Demande de renseignements de la COMCO du 13.1.2020 et demandes de première certification selon ELM 4.0 émises par des concepteurs ERP

En plus de ses séances ordinaires, le comité s'est réuni le 28.10 et le 11.11.2020 à l'occasion de deux ateliers consacrés au thème du «partenariat stratégique».

Comité de patronage

L'exercice 2019 a vu le passage de flambeau entre J. Schneider-Ammann (ancien conseiller fédéral) et Alain Berset (chef du DFI) à la tête du comité de patronage. Georges-Simon Ulrich représentera les intérêts d'Alain Berset auprès du comité de patronage de Swissdec. Le comité souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du comité de patronage et remercie le conseiller fédéral Alain Berset ainsi que les autres membres de leur volonté de soutenir bénévolement l'Association.

Le comité de patronage compte les membres suivants:

Président

- Alain Berset, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur DFI

Membres

- Markus Jordi, responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
- Ruedi Noser, conseiller aux États (PLR)
- Urs Schäppi, CEO de Swisscom
- Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne
- Georges-Simon Ulrich, directeur de l'OFS, délégué du conseiller fédéral Alain Berset
- Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Départs du comité de patronage au 31.12.2020

- Claudia Pletscher, la Poste
- Jean-François Rime, Union suisse des arts et métiers
- Hans Hess, Swissmem

Entrées en fonction au 9 mars 2021

- Stefan Brupbacher, directeur de Swissmem
- Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers

La composition actuelle du comité de patronage et du comité consultatif est disponible dans le [registre des membres¹](#) publié sur le site Internet de Swissdec www.swissdec.ch.

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Stratégie Swissdec 2020–2022

La mise en œuvre de la stratégie Swissdec 2020–2022 adoptée en janvier 2019 s'est poursuivie dans le cadre du projet «Alignement de l'organisation sur la stratégie». Les conditions nécessaires aux adaptations organisationnelles ont été instaurées durant la 1^{re} phase. Le 30.4.2019, l'assemblée de l'Association a approuvé les statuts révisés, et la version intégralement remaniée du règlement d'organisation est entrée en vigueur le 1.10.2019.

Les objets à livrer ont été finalisés et approuvés par le comité lors de la 2^e phase, qui s'est achevée fin 2020.

Projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie, phase II: actualisation des processus clés et des tâches

En 2020, les activités se sont concentrées sur la mise en œuvre dans le cadre de la 2^e phase. Au total, l'équipe de projet a traité 25 objets à livrer puis les a présentés au comité pour approbation.

Les objets à livrer suivants ont été élaborés:

- Cahiers des charges du directeur, du responsable Standardisation, du responsable du service spécialisé dans la certification et le conseil, du responsable Transmission, du responsable Administration et marketing, de la préposée à la protection des données, du responsable Architecture technique et spécifique, du responsable du groupe d'intérêt Concepteurs ERP, des responsables des groupes de consultation et des responsables des sections
- Tâches, compétences et responsabilités de la Commission de standardisation et de la Commission consultative de standardisation
- Processus d'établissement du budget et de contrôle de gestion
- Amélioration des rapports et standardisation au moyen de «One-pager»
- Remaniement du règlement de protection des données et actualisation du système de gestion de la protection des données (SGPD)
- Définition des champs d'action dans le cadre du processus de gestion des versions
- Mise à jour du concept de communication

Le comité a évalué le projet lors de sa séance du 17.12.2020 et remercié toute l'équipe de projet pour son excellent travail.

Centre opérationnel

La Suva gère le centre opérationnel sur mandat de l'Association. Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement le comité et l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif.

Onze personnes assument à temps partiel la responsabilité de sous-domaines au sein du centre opérationnel. Leur identité est indiquée dans le [registre des membres](#)¹ publié sur notre site Internet www.swissdec.ch sous «Portrait Swissdec», «Organisation».

Le centre opérationnel a bénéficié du soutien d'autres collaborateurs des entreprises suivantes: WEKA Business Media AG (Zurich), Plan.Net Suisse et INTERSERV AG.

La Suva met par ailleurs à la disposition du service spécialisé dans la certification et le conseil douze réviseurs chevronnés qui, en tant qu'experts Swissdec, sont chargés de conseiller les entreprises, de fournir une assistance et de réaliser des certifications auprès des concepteurs ERP.

Activités

- Préparer les séances du comité, de la commission de standardisation, de la commission consultative de standardisation, des groupes de consultation et du groupe d'intérêt Concepteurs ERP, et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci
- Mener des négociations contractuelles avec l'OFS et la Suva (sur mandat du comité)
- Préparer des ateliers avec le comité sur le thème du «partenariat stratégique», les mener et en assurer le suivi
- Diriger la phase II du projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie et participer à l'élaboration de son contenu
- Remanier la convention conclue avec les concepteurs ERP lors de plusieurs ateliers (y c. consultation et adoption par le comité)
- Remanier les conditions générales relatives au répartiteur (y c. consultation et adoption par le comité)
- Réexaminer les risques pour l'Association, les soumettre à une vaste révision par la commission consultative de standardisation et les préparer pour les soumettre au comité

- Préparer la comptabilité et fournir une assistance, réaliser les contrôles de gestion trimestriels, établir les comptes annuels et exécuter le processus budgétaire, et soutenir l'organe de révision KPMG
- Gérer le processus d'encaissement, notamment la facturation des cotisations des membres, des contributions aux prestations et des cotisations des concepteurs ERP
- Établir, résilier et gérer les conventions avec les concepteurs ERP
- Préparer et soutenir la réalisation de l'audit interne, et atteindre les objectifs en matière de protection des données fixés par le comité, mettre en œuvre les mesures requises et appliquer les recommandations formulées lors de l'audit
- Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de maintien SQS du 2.6.2020 visant à conserver les labels de qualité GoodPriv@cy® et OCPD
- Participer au projet de version 5.0 de la norme ELM
- Gérer les documents et publications tels que les directives, les statuts et le règlement d'organisation (y compris initier les traductions)
- Développer et mettre à jour le site Internet de Swissdec en trois langues
- Coordonner la rédaction du présent rapport annuel (y compris les différentes parties ainsi que leur traduction et publication)
- Soutenir la réalisation des réunions des sections AVS/CAF, Assurances, Impôts, Statistique, LPP et Prestations
- T. Bächler, M. Markworth, T. Müller et E. Roncaglioni: participer à des ateliers et à des manifestations, parfois en tant qu'intervenant (p. ex. lors du congrès AVS/Suva réunissant plus de 210 réviseurs ou pour E-Government Suisse)
- T. Bächler: représenter Swissdec au sein du comité d'architecture de E-Government Suisse
- Apporter l'assistance requise dans le cadre des 10 webinaires consacrés à la déclaration ELM (cours payroll destinés aux PME) rassemblant 200 participants au total
- Préparer et organiser le Forum Swissdec 2020 pour les concepteurs ERP et les destinataires de données, retransmis en direct en raison de la pandémie de COVID-19; préparer le Forum Swissdec du 18 mai 2021
- Organiser l'assemblée de l'Association du 28 avril 2020, menée exclusivement par écrit en raison de la pandémie de COVID-19, et fournir une assistance lors de celle-ci
- Organiser et préparer l'assemblée de l'Association du 27 avril 2021 et fournir une assistance lors de celle-ci

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

- Assurer la continuation du système de gestion de la protection des données (SGPD), gérer les documents importants pour les affaires et actualiser le manuel SGPD
- Répondre aux demandes de renseignements de la COMCO

Observation du marché par la COMCO concernant la contribution financière des concepteurs ERP et les délais d'attente pour les nouvelles certifications

La COMCO a également classé sans suite pour l'Association Swisdec la 2^e observation du marché. Elle considère que l'existence de pratiques abusives au sens de l'art. 7 LCart peut être exclue tant pour la (re)certification que pour les frais annuels perçus. La priorité accordée aux entreprises déjà certifiées dans le contexte de la planification des certifications selon la version 5.0 d'ELM n'a pas non plus été remise en cause. L'Association Swisdec a à cœur de continuer d'entretenir une relation de partenariat avec les concepteurs ERP. Nous tenons à accéder aux requêtes de tous les concepteurs ERP souhaitant obtenir une certification et continuerons à le faire autant que possible.

Standardisation, y c. projets stratégiques en phase II

Standardisation

L'unité organisationnelle Standardisation a connu de profonds changements du fait de la nouvelle stratégie. Ainsi, le nombre de séances des deux commissions a été multiplié par trois et davantage coordonné afin de promouvoir une harmonisation étroite des sections, des concepteurs ERP et des autres participants. Des ressources supplémentaires ont aussi été allouées au team Architecture technique et spécifique.

En parallèle de ces modifications organisationnelles, les activités se sont concentrées sur le projet de version 5.0 de la norme ELM. Nous avons fait face à une pression intense du fait des conditions cadres légales liées à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'imposition à la source au 1^{er} janvier 2021. Le projet a aussi subi un certain nombre de retards, notamment à cause de la pandémie de COVID-19 et de demandes de modification de dernière minute. La possibilité de transmettre l'impôt à la source via la norme ELM 4.0 a contribué à apaiser quelque peu la situation.

Par ailleurs, l'outil de gestion de la qualité s'est avéré un instrument utile pour la certification: il permet désormais aux concepteurs ERP de tester automatiquement les cas spécialisés. Une étape importante a donc été franchie dans le cadre des certifications.

S'agissant de la norme KLE et de l'authentification d'entreprises Swissdec, l'essai pilote productif mené par deux concepteurs ERP avec la Suva a abouti à des résultats concluants. Il a donc été maintenu.

Le rapport détaillé de l'unité organisationnelle Standardisation figure au chapitre Standardisation (pages 22 et suivantes).

E-Government Suisse

Lors de sa séance du 20 novembre 2019, le Conseil fédéral a adopté la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023.

La Confédération, les cantons, les communes et les villes renforcent leur collaboration en vue de la mise sur pied et du pilotage d'une «administration numérique». Le Conseil fédéral et l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ont adopté un projet détaillé à ce sujet début avril 2020.

Il s'agit de mettre en commun les ressources humaines et financières existantes pour former une nouvelle organisation plus efficace, apte à accélérer les progrès en matière de numérisation de l'administration.¹

L'Association Swissdec suit de près les activités menées dans le cadre de l'administration numérique, car ses travaux contribuent à la réussite de la transformation numérique en Suisse.

Nous nous félicitons de la proposition faite à l'Association Swissdec de participer aux travaux du Conseil de l'architecture de la Confédération. Thomas Bächler, le directeur de l'Association Swissdec, siège désormais au sein de cet organe spécialisé consacré à la discussion sur les objets concernant l'architecture et les méthodes ainsi que sur leurs outils d'élaboration. Tous les départements et les principaux fournisseurs internes de prestations informatiques y sont représentés. Le secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) a entamé ses activités le 1.1.2021 en tant que nouvelle unité de la Chancellerie fédérale.²

L'Association Swissdec est en charge du domaine «échange de données financières» entre les entreprises et les autorités ainsi que les assurances.

C-Level – Thought Leaders Forum du 1.7.2020

Stefan Scherrer (chef de la division informatique de la Suva) et Christoph Rothenbühler (directeur Standardisation Swissdec, Allianz Suisse) ont fait le point sur les réussites de l'Association lors d'allocutions consacrées à l'«écosystème Swissdec».

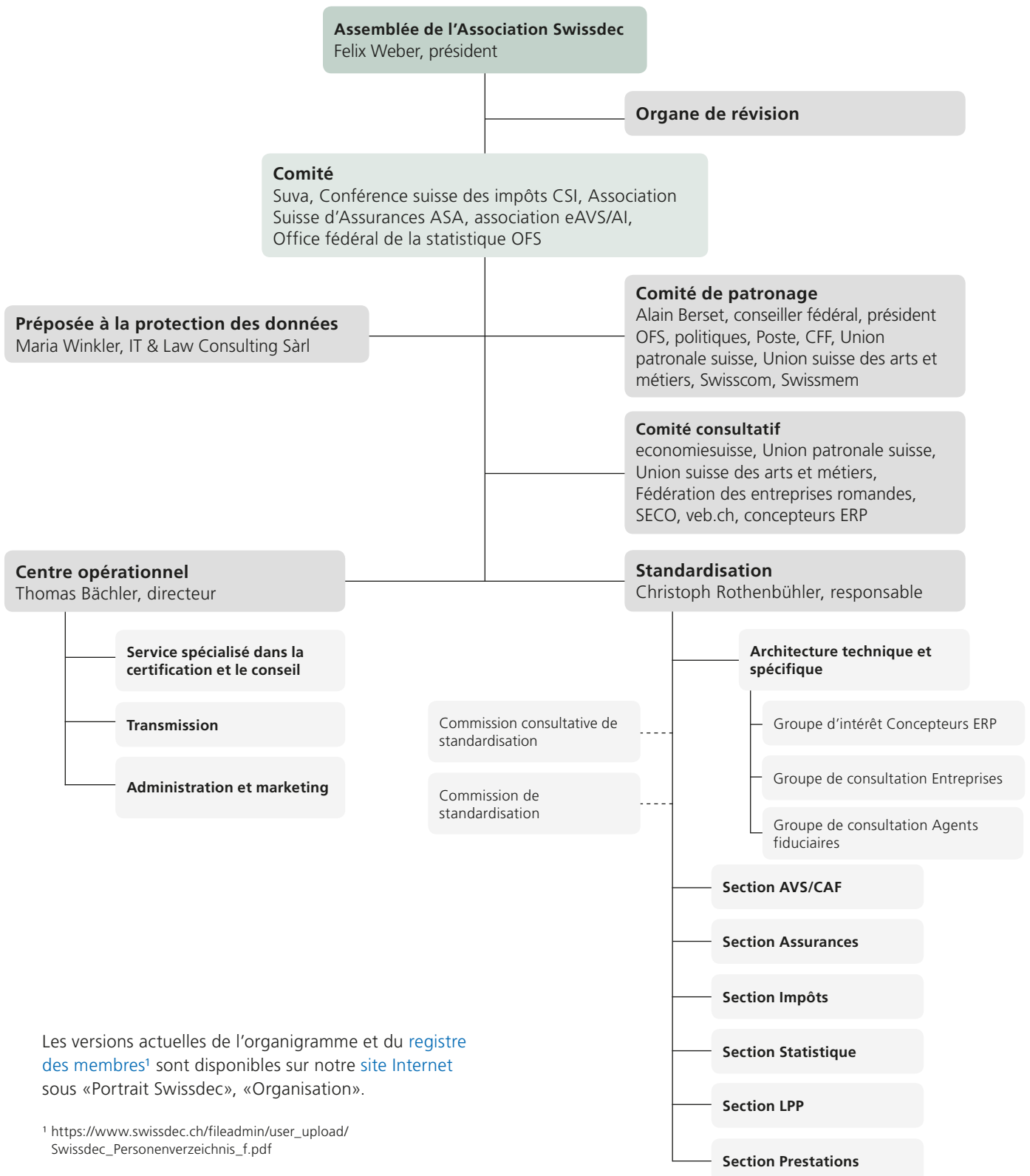
La structure et la maintenance de ce système constitué d'émetteurs et de destinataires sont à même de contribuer largement à la réussite de la transformation numérique.

Autre facteur de succès: ce système repose sur une base volontaire. L'enquête menée lors de cette intervention a montré que certains participants connaissaient l'Association Swissdec, mais qu'une participation à d'autres manifestations d'information et de présentation serait utile à notre Association.

¹ Cf. publication du 26.10.2020 – <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/digitalisierung/la-cyberadministration-suisse.html>

² Cf. architecture de la Confédération, Organisation – <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/digitale-transformation-ikt-lenkung.html>

Organigramme



Les versions actuelles de l'organigramme et du [registre des membres](#)¹ sont disponibles sur notre [site Internet](#) sous «Portrait Swissdec», «Organisation».

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Protection des données

Généralités

Les activités et incidents liés à la législation en matière de protection des données sont décrits ci-après pour permettre d'évaluer le fonctionnement du système de gestion de la protection des données de l'Association Swissdec (ci-après «SGPD»).

Contexte

Dans la revue de direction 2019, le comité ne prévoyait, outre les objectifs en matière de protection des données pour 2020, aucune mesure d'amélioration du SGPD.

Les objectifs suivants avaient été fixés pour 2020:

- Adaptation de la planification des audits internes (écart mineur)
- Planification et réalisation d'un audit interne
- Établissement des déclarations de protection des données pour la version 5.0 d'ELM
- Adaptation des conditions générales aux exigences de la nouvelle LPD

Tous ces objectifs ont été atteints.

L'Association Swissdec a remanié sa gestion des risques. Une gestion des risques générale a été élaborée d'après celle relative à la protection des données. De nouveaux risques sont ainsi apparus, tandis que d'autres ont été regroupés. Leur évaluation du point de vue des personnes concernées a notamment été retravaillée. Ni les conditions cadres internes et externes, ni les opportunités et risques n'ont fait l'objet de modifications majeures. Les mesures prévues pour gérer les risques consignés sont jugées adaptées.

La révision de la loi sur la protection des données a été approuvée le 25.9.2020 via l'adoption du texte final. Les deux ordonnances (celle relative à la loi fédérale sur la protection des données et celle sur les certifications en matière de protection des données) sont en cours de modification. Leurs nouvelles versions devraient entrer en vigueur à l'été 2022.

L'Association a en outre continué d'observer les évolutions relatives à la révision de la LPD ainsi que ses probables conséquences pour ses activités, et les a en partie mises en œuvre. Ces aspects auront aussi une incidence sur le SGPD.

Accomplissements

Les conditions générales relatives au répartiteur ont été remaniées afin de satisfaire aux exigences de la nouvelle LPD (notamment en matière de sous-traitance), de préciser les modalités de déconnexion d'un destinataire et de tenir compte d'enseignements tirés de l'audit interne. Leur version modifiée a été publiée sur le site Internet de l'Association Swissdec.

Les conditions d'utilisation des plateformes «receiver», «lab» et «expert» ainsi que les mentions légales du site Internet ont également été réexaminées et adaptées.

Par ailleurs, les déclarations de protection des données relatives à la version 5.0 de la norme ELM ont été envoyées aux représentants des domaines en vue de leur actualisation et assorties d'un courrier ainsi que d'un modèle leur expliquant comment procéder.

La méthode de planification des audits internes a aussi été adaptée afin de corriger l'écart mineur identifié lors de l'audit de maintien SQS de 2019 et en prenant davantage en compte les risques en matière de protection des données évalués dans le cadre de la matrice des risques.

Le SGPD a été intégralement actualisé en vue de l'audit SQS de juin 2020. Les listes des activités de traitement réalisées en tant que responsable (certification des systèmes ERP, approbation des systèmes des destinataires de données, gestion de l'Association Swissdec et SUA) ainsi qu'en tant que sous-traitant ont notamment été dressées pour tenir compte de la version révisée de la LPD.

Les membres de l'Association et leurs représentants au sein des différents organes s'adressent régulièrement au centre opérationnel et à la préposée à la protection des données en cas de question relevant du droit de la protection des données, ce qui est positif. Les acteurs des différents domaines sont très sensibles à la question de savoir quels champs de données sont effectivement nécessaires à la satisfaction de leurs obligations légales et/ou contractuelles.

Formations

La commission consultative de standardisation a été informée le 12.2, le 4.5 et le 4. 9.2020 de l'avancement de la révision de la LPD et des conséquences de ce projet. La commission de standardisation a suivi une formation consacrée à la protection des données le 13.10.2020.

Dès 2021, il sera aussi possible d'utiliser des documents pour former de nouveaux titulaires de fonction ou pour mettre à niveau les connaissances de personnes actives depuis longtemps au sein de l'Association Swissdec.

Audit interne

L'audit interne 2019 a été réalisé par Michael Baeriswyl et Andres von Sprecher, auditeurs à la Conférence suisse des impôts CSI, le 12.3.2020. Il s'agissait de déterminer si les contrats, les conventions et les conditions générales coïncidaient avec les règles élaborées par Swissdec et avec les prescriptions légales en matière de protection des données.

Les auditeurs ont jugé que des mesures étaient nécessaires en particulier concernant l'obligation contractuelle de respect du règlement de protection des données par les prestataires externes ainsi que l'actualisation de contrats existants et de documents publiés sur le site Internet au sujet de la protection des données. Ces recommandations ont été examinées et en partie mises en œuvre.

L'audit interne 2020 interviendra d'ici la fin du 2^e trimestre 2021. Les directives et le concept SUA seront examinés à la lumière des risques R-01 (définition de directives erronées ou non conformes à la loi pour les destinataires de données et les émetteurs), R-02 (transmission de données incorrectes depuis un logiciel ERP aux différents destinataires de données), R-03 (réception de données et de notifications de statut incorrectes par des destinataires de données et renvoi de telles informations aux logiciels ERP) et R-013 (traitement non conforme à la législation sur la protection des données de données personnelles par le centre opérationnel).

Audit SQS

Un audit SQS a été réalisé le 2 juin 2020. Ses résultats sont satisfaisants, puisqu'aucun écart n'a été identifié: seules des propositions d'amélioration ont été formulées.

L'Association Swissdec a corrigé l'écart mineur relevé en 2019. La nouvelle planification des audits internes a été jugée positivement.

Conformité juridique

Aucune procédure judiciaire ou administrative n'a été ouverte dans le domaine du SGPD pour violation avérée ou présumée de la législation en matière de protection des données. Aucune demande de renseignements, de suppression ou de rectification n'a été enregistrée pendant l'exercice sous revue. Par ailleurs, aucun incident important lié à la sécurité des informations n'a été signalé.

Futurs thèmes

Un audit de recertification SQS est prévu en 2021. Il portera en particulier sur la gestion des risques et la déclaration d'applicabilité (Statement of Applicability; SoA).

Objectifs 2021

Le comité a approuvé les objectifs suivants en matière de protection des données pour l'année 2021:

- Planification et réalisation d'un audit interne
- Révision de la gestion des risques et de la déclaration d'applicabilité en vue de l'audit de recertification
- Rédaction d'une déclaration de protection des données par l'Association Swissdec
- Préparation et tenue d'une formation de base en matière de protection des données pour tous en raison de la révision de la LPD

Marketing 2020–2021

Rétrospective sur le Forum Swissdec 2020

Le 14.5.2020, le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires de données a été retransmis en direct en raison de la pandémie de COVID-19. Plus de 350 personnes y ont participé.

Le prochain stade d'évolution de la transmission électronique de données a été présenté, en mettant l'accent sur les points suivants:

Version 5.0 de la norme ELM

Les principaux changements apportés par la version 5.0 de la norme ELM sont liés à l'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle loi sur l'imposition à la source, qui prévoit encore deux modèles de calcul harmonisés. Le domaine Statistique a par ailleurs été fortement élargi.

Version 1.0 de la norme KLE

La nouvelle norme KLE permet aux entreprises d'exécuter électroniquement le processus de traitement des cas dans les branches d'assurance IJM, LAA et LAAC, et garantit une procédure efficace et dynamique ainsi qu'une qualité élevée des données.

Processus de certification

Le processus de certification a été remanié en profondeur. À l'avenir, tous les cas tests relatifs à la version 5.0 d'ELM seront exécutés avec un mandant pour 16 mois de traitement des salaires. L'outil de gestion de la qualité facilitera la certification grâce à une automatisation partielle.

Perspectives concernant le Forum Swissdec 2021

Le 18.5.2021, le Forum Swissdec, dont la devise sera «Prochain stade d'évolution 2.0», prendra encore une fois la forme d'une retransmission en direct. La poursuite du développement de la version 5.0 de la norme ELM – incluant l'automatisation des tests – ainsi que de la version 1.0 de la norme KLE – intégrant l'authentification d'entreprises Swissdec – constituera un élément clé de l'événement. Cette manifestation s'adresse aux concepteurs ERP et aux destinataires de données salariales.

Objectifs de mars 2020 à mars 2021

En 2020, nous souhaitons de nouveau accroître notre notoriété et le taux d'utilisation de Swissdec. Plusieurs mesures de marketing s'appuyant sur la Campagne Swissdec 2016+ ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'accroître la diffusion de la campagne.

Mesures 2020

- Le site Internet de Swissdec a encore été remanié et actualisé.
- Plusieurs articles ont été publiés via la plateforme E-Government.
- La liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec a été dressée et publiée.
- Des mesures de marketing ont aussi été menées avec WEKA Business Media AG:
 - Bannières publicitaires (d/f) sur le site Weka.ch
 - Inscription au registre des experts (d/f)
 - Mise en service de la page «Dossier Swissdec» (www.wekaservices.ch/swissdec)
- Le concept de communication a été élaboré et approuvé le 17 décembre 2020 par le comité.

Mesures 2021

Les mesures suivantes s'appuient sur le concept de communication élaboré:

- Nous nous concentrerons sur l'actualisation et la modification de brochures, de dépliants et du dossier de la version 5.0 de la norme ELM ainsi que sur la version 1.0 de la norme KLE.
- Nous communiquerons davantage sur les nouveautés et actualités via différents canaux.
- Des webinaires Swissdec seront proposés.
- Le budget étant réduit, la collaboration avec WEKA Business Media AG sera temporairement interrompue.

Concepteurs ERP

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leurs clients des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir.

Renforcement de la pénétration du marché

Les activités dans le domaine de la communication se concentreront sur la diffusion des programmes certifiés Swissdec et la promotion de leur utilisation.

Swissdec favorise la pénétration du marché pour les concepteurs ERP via la fourniture prévue des dossiers ELM 5.0 et KLE 1.0.

En outre, l'Association compte sur le soutien du comité de patronage ainsi que du comité consultatif, qui ont une influence positive sur la diffusion et l'acceptation des normes ELM 5.0 et KLE 1.0.

Swissdec souhaite que, d'ici fin mars 2022, le nombre de données personnelles transmises aux différents destinataires dépasse la barre des 21 millions.

Par ailleurs, cinq concepteurs ERP devraient obtenir d'ici mars 2022 la certification nécessaire à la transmission de données via la norme KLE, ce qui permettra d'atteindre un volume avoisinant les 3500 déclarations d'événement.

Les principales dates pour la période 2021/2022 sont indiquées sur notre [site Internet](https://www.swissdec.ch/fr/date/)¹.

¹ <https://www.swissdec.ch/fr/date/>

Aujourd'hui, le traitement nous prend
près de trois fois moins de temps.

Stefano Zoratti,
responsable du service comptabilité,
informatique et controlling, Blaser Café AG

Cette solution numérique standardisée
présente un grand potentiel en
vue de la simplification des processus
d'E-Government en Suisse.

Claudia Pletscher,
membre de la direction élargie de La Poste Suisse SA

KLE permet un traitement plus efficace et
actuel des accidents avec l'assureur.
De nombreuses étapes manuelles ne sont
plus nécessaires et chaque opération
est documentée. Grâce à l'intégration au
système, la norme KLE est facile à appré-
hender, ce qui accroît son utilisation.
KLE est une étape clé dans la numérisa-
tion de nos processus.

Stefan Füeg,
responsable des ressources humaines, Aarvia Services AG

Avant Swissdec, l'établissement des
comptes annuels durait jusqu'à fin janvier.
Grâce à Swissdec, tout est prêt et clôturé
fin décembre.

Franke, Aarburg

Transmettre simplement et en toute
sécurité des données et réduire
significativement la paperasserie
des PME: une vraie plus-value!

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts
et métiers usam et conseiller national

La norme KLE est synonyme
d'orientation client,
de performance
et d'efficacité.

Birgit Behnke Dossenbach,
HR Operations, payroll manager, Canon (Suisse) SA

Présentation des comptes

Remarques introductives concernant la présentation des comptes

Les comptes de l'Association pour la période comprise entre le 1.1 et le 31.12.2020 sont présentés pour la première fois selon la nouvelle structure. Cette dernière, conforme à stratégie, prévoit une séparation claire des cotisations des membres et des contributions aux prestations selon le produit. Les activités ont également été délimitées en vertu de la nouvelle stratégie.

Les chiffres provenant des comptes 2019 et antérieurs ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux des comptes 2020 ni aux suivants. L'OFS a décidé d'adhérer à l'Association Swissdec: c'est une excellente nouvelle. Il est donc membre de l'Association depuis 2021 et cesse ainsi d'être lié par un contrat. Ce changement est aussi visible dans la présentation des comptes.

Comptes de l'Association du 1.1.2020 au 31.12.2020

Comme souhaité par le comité, les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés, et même bénéficiaires (+ 5313 CHF). Par ailleurs, des provisions de 482 000 CHF et de 265 000 CHF ont été constituées en vue respectivement de la certification selon ELM et de la certification selon KLE. Outre le fonctionnement de Swissdec, on a accordé la priorité à deux thèmes: la version 5.0 d'ELM et la mise en œuvre de la stratégie. Les certifications prévues n'ont pas pu être réalisées en raison de retards dans la finalisation d'ELM 5.0. Un certain nombre de nouvelles certifications / de recertifications selon ELM 4.0 ont été suspendues, puisque seuls les cas en suspens depuis l'année précédente ont été clos. Comme le passage à la version 5.0 d'ELM était imminent, il aurait en effet été inopportun de procéder à de nouvelles certifications / des recertifications selon ELM 4.0. En raison des retards pris dans le projet de version 5.0 de la norme ELM, les coûts de projet ont été sensiblement inférieurs à ce qui était prévu en 2020. Ces coûts se reporteront sur l'année 2021 et ont été pris en compte dans les prévisions. Toute recertification selon la version 1.0 de la norme KLE nécessite l'obtention d'un certificat ELM 5.0. La certification KLE est donc reportée, ce qui a là aussi donné lieu à des provisions. Les retards et les suspensions des certifications ont engendré une baisse de l'activité de certification et de conseil. Alors qu'il était prévu de liquider les provisions, des provisions supplémentaires ont été constituées durant l'année sous revue. Conformément à la stratégie, les provisions sont constituées séparément pour les produits ELM et KLE.

Prévisions 2021

Par rapport au budget 2021 adopté le 28.4.2020 par l'assemblée de l'Association, le budget d'exploitation est inchangé pour la norme ELM dans les prévisions 2021. Le budget d'exploitation destiné à la norme KLE, quant à lui, diminue légèrement.

Le comité s'est en effet fixé comme objectif de garantir une pénétration du marché par la version 5.0 d'ELM d'ici trois ans. Pour accélérer les certifications et couvrir l'augmentation des charges, une contribution supplémentaire aux prestations est prélevée auprès des membres de l'Association. Cette contribution a été perçue pour la première fois en 2020 et le sera jusqu'en 2022.

La norme KLE est bien passée en phase productive. Aucune nouvelle organisation destinataire n'a pu être trouvée pour 2021 dans le cadre de celle-ci, mais les négociations ont bien avancé. Au moment de l'élaboration du présent rapport, aucun accord n'avait encore été signé. La Suva assumera donc en 2021 l'intégralité des coûts liés à KLE. L'Association Suisse d'Assurances ASA est déchargée en conséquence.

Les coûts de projet ont été recalculés au vu du portefeuille actuel de projets et des estimations actualisées. En outre, des fonds de 2020 ont été reportés en 2021 en raison des retards pris dans l'avancement des projets.

Budget 2022

Les cotisations des membres et les contributions aux prestations, y compris la contribution destinée à accélérer les certifications selon ELM, s'élèveront en 2022 à 500 000 CHF hors TVA pour les membres qui utilisent cette norme. Cette augmentation se justifie par la décision du comité d'adapter progressivement l'indemnisation de la Suva dans les années à venir. En effet, la Suva ne parvenait pas, jusqu'ici, à compenser toutes les charges en raison du plafond de coûts convenu. En outre, la contribution aux prestations au titre de la norme KLE s'élève en 2021 à 746 000 CHF pour les membres qui utilisent aussi KLE. La répartition des frais liés à KLE entre la Suva et l'ASA sera recalculée dans le cadre des prévisions 2022 en fonction des organisations destinataires participantes. Le budget 2022 inclut les coûts de projet estimés conformément au portefeuille de projets, des coûts qui seront financés séparément par les membres mandants de l'Association.

Compte de résultats au 31.12.2020

en CHF

	2020	2019
Produits		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 270 000	2 473 711
Cotisation générale des membres	425 292	0
Contribution aux prestations pour les membres utilisant ELM	1 316 166	1 634 169
Contribution aux prestations pour les membres utilisant KLE	672 000	0
Contribution aux prestations OFS	408 542	408 542
Frais annuels de certification des logiciels de comptabilité salariale	448 000	431 000
Projets	1 081 599	583 495
Contribution au développement eAVS/AI	139 928	83 458
Contribution au développement CSI	548 755	243 792
Contribution au développement OFS	171 602	122 166
Contribution au développement Suva LAA	57 759	52 221
Contribution au développement ASA LAA	136 256	71 730
Contribution au développement ASA LPP	27 300	10 128
Total des produits	4 351 599	3 057 206
Charges		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 264 687	2 467 827
Certification	1 246 473	671 702
ELM	928 839	671 702
<i>Certification ELM</i>	828 839	580 471
<i>Validation ELM</i>	100 000	91 232
KLE	317 634	0
<i>Certification KLE</i>	297 634	0
<i>Validation KLE</i>	20 000	0
Standardisation	876 030	588 851
Maintenance ELM	620 000	588 851
Maintenance KLE	256 030	0
Transmission	634 553	638 214
Transmission ELM	548 977	638 214
Transmission KLE	85 576	0
Centre opérationnel	507 631	569 060
Frais d'exploitation et frais administratifs	505 334	435 356
<i>Frais administratifs</i>	334 701	195 801
<i>Protection des données et audits</i>	116 570	75 364
<i>Communication et marketing</i>	54 063	164 191
<i>Développement de l'assistance et du conseil</i>	0	0
Projets stratégiques	2297	133 704
<i>Développement du projet «Alignement de l'organisation»</i>	2797	133 704
Projets	1 081 599	583 495
eAVS/AI: développement	82 169	31 238
CSI: développement	490 996	191 571
OFS: développement	113 843	69 946
ASA: développement LAA IJM	78 497	20 597
ASA: développement LPP	27 300	9040
Développement (général)	91 942	261 103
Développement de l'automatisation des tests	196 851	0
Total des charges	4 346 286	3 051 322
+ bénéfice / - perte	5313	5884

Bilan au 31.12.2020

en CHF

	Annexe	2020	2019
Actifs			
Luzerner Kantonalbank, compte d'association		2 830 411	1 810 232
Créances		165 097	97 446
Autres créances à court terme		55 641	22 084
Comptes de régularisation actifs		0	0
Valeurs immatérielles	2.3	3	3
Total de l'actif		3 051 153	1 929 765
Passifs			
Engagements		616 409	569 296
Avances reçues	2.1	1 129 921	701 250
Comptes de régularisation passifs		80 443	187 152
Provisions ELM	2.2	932 000	450 000
Provisions KLE	2.2	265 000	0
Fortune de l'Association		27 380	22 067
Total des passifs		3 051 153	1 929 765

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

2. Postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Avances

Divers membres de l'Association versent des avances en vue de futures dépenses dans le cadre de projets.

Ce poste indique les avances reçues moins les prestations déjà fournies.

2.2 Provisions

Les certifications prévues à partir de 2020 n'ont pas pu être réalisées. La certification selon la version 5.0 de la norme ELM interviendra à compter du 3^e trimestre 2021. Nous tablons donc sur des frais supplémentaires pour la période 2021–2024. Afin de couvrir ce surcoût, des provisions ont été constituées en 2019 (240 000 CHF). En 2020, des provisions de 482 000 CHF et de 265 000 CHF ont été constituées respectivement pour la norme ELM et pour la norme KLE. Ces provisions liées à la certification seront liquidées en continu dès 2021.

2.3 Valeurs immatérielles

Valeurs immatérielles	en CHF	en CHF
	Valeur comptable 2020	Valeur comptable 2019
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
Total des valeurs immatérielles	3.00	3.00

3. Autres informations

3.1 Postes à plein temps

L'Association Swissdec n'emploie aucun collaborateur.

3.2 Obligations conditionnelles

La Suva a validé la norme KLE et libéré l'Association Swissdec de ses obligations. L'Association Swissdec n'a pas d'obligations conditionnelles.

Produits liés à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Clôture 2020	Budget 2021	Prévisions 2021	Budget 2022
Produit lié au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 270 000	3 387 542	3 316 000	3 678 000
Sous-total eAVS/AI	430 000	430 000	430 000	500 000
eAVS/AI: cotisation de membre	106 323	106 323	106 323	127 692
eAVS/AI: contribution aux prestations ELM	302 219	302 219	302 219	350 850
eAVS/AI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	21 458
Sous-total CSI	430 000	430 000	430 000	500 000
CSI: cotisation de membre	106 323	106 323	106 323	127 692
CSI: contribution aux prestations ELM	302 219	302 219	302 219	350 850
CSI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	21 458
Sous-total ASA	430 000	713 667	430 000	752 667
ASA: cotisation de membre	106 323	106 323	106 323	127 692
ASA: contribution aux prestations ELM	302 219	302 219	302 219	350 850
ASA: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	21 458
ASA: contribution aux prestations KLE**	0	283 667	0	252 667
Sous-total Suva	1 102 000	997 333	1 176 000	1 005 333
Suva: cotisation de membre	106 323	106 323	106 323	127 692
Suva: contribution aux prestations ELM	302 219	302 219	302 219	350 850
Suva: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	21 458
Suva: contribution aux prestations KLE**	672 000	567 333	746 000	505 333
Sous-total OFS	0	0	430 000	500 000
OFS: cotisation de membre	0	0	106 323	127 692
OFS: contribution aux prestations ELM	0	0	302 219	350 850
OFS: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	0	0	21 458	21 458
OFS selon contrat	430 000	408 542	0	0
Concepteurs ERP	448 000	408 000	420 000	420 000
Intérêts bancaires	0	0	0	0
Produit lié aux projets	1 081 599	530 000	1 299 000	675 000
Contribution au développement eAVS/AI	139 928	110 000	218 000	135 000
Contribution au développement CSI	548 755	141 000	417 000	135 000
Contribution au développement OFS	171 602	86 000	231 000	135 000
Contribution au développement Suva	57 759	61 000	183 000	135 000
Contribution au développement ASA	163 556	132 000	250 000	135 000
Total des produits	4 351 599	3 917 542	4 615 000	4 353 000

* Une contribution supplémentaire aux prestations est prélevée pour accélérer la certification selon ELM.

** La norme suisse en matière de prestations (KLE) est incluse dans le montant des contributions aux prestations versé par la Suva et par l'ASA. La Suva assumera l'ensemble des coûts liés à KLE tant qu'aucun autre destinataire n'utilisera celle-ci.

Charges liées à l'exploitation et aux projets

	en CHF			
	Clôture 2020	Budget 2021	Prévisions 2021	Budget 2022
Charges liées au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 264 687	3 382 542	3 286 385	3 651 540
Certification	1 246 473	1 258 542	1 162 385	1 159 540
Conseil et certification ELM	828 839	779 700	779 700	1 048 700
Conseil et certification KLE	297 634	370 000	295 000	265 000
Validation destinataires ELM	100 000	149 200	149 200	149 200
Validation destinataires KLE	20 000	53 000	23 000	53 000
Liquidation de provisions ELM	0	-93 358	-84 515	-356 360
Standardisation	876 030	930 000	930 000	1 150 000
Norme ELM	620 000	620 000	620 000	830 000
Norme KLE	256 030	310 000	310 000	320 000
Transmission	634 553	692 000	692 000	730 000
Transmission ELM	548 977	574 000	574 000	610 000
Transmission KLE	85 576	118 000	118 000	120 000
Centre opérationnel	507 631	502 000	502 000	612 000
Frais d'exploitation et frais administratifs	505 334	492 000	492 000	612 000
Projets stratégiques	2297	10 000	10 000	0
Charges liées aux projets	1 081 599	530 000	1 299 000	675 000
Développement (général)	91 942	0	0	0
Développement de l'automatisation des tests	196 851	0	0	0
eAVS/AI: développement	82 169	110 000	218 000	135 000
CSI: développement	490 996	141 000	417 000	135 000
OFS: développement	113 843	86 000	231 000	135 000
ASA: développement LAA/LAAC/IJM	78 497	71 000	227 000	135 000
ASA: développement LPP	27 300	61 000	23 000	0
Suva: développement	0	61 000	183 000	135 000
Total des charges	4 346 286	3 912 542	4 585 385	4 326 540
Résultat	5313	5000	29 615	26 460

Rapport de l'organe de révision



KPMG AG
Audit Suisse centrale
Pilatusstrasse 41
CH-6003 Lucerne

+41 58 249 38 38
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'association de Verein swissdec, Lucerne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 16 à 18, de Verein swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG AG

Markus Forrer
Expert-réviseur agréé

Ramon Büchler
Expert-réviseur agréé

Lucerne, 17 février 2021

Standardisation

Organes

Introduction

Objectifs généraux

En 2020, les activités ont été menées selon le règlement d'organisation révisé. Elles se sont concentrées sur la poursuite du développement de la version 5.0 d'ELM ainsi que sur l'essai pilote relatif à la version 1.0 de KLE. Le large soutien du centre opérationnel et l'engagement de toutes les personnes responsables nous ont permis de mener à bien nos tâches avec le niveau de qualité convenu; avec un certain retard, il est vrai, mais ce retard était justifié.

Rétrospective 2020

La publication d'ELM 5.0 revêtait une importance majeure pour le domaine Impôt à la source ainsi que pour l'Office fédéral de la statistique. La loi fédérale sur l'imposition à la source révisée est entrée en vigueur le 1.1.2021. De vastes efforts d'harmonisation et de standardisation ont été déployés dans le cadre de ce projet. Les différentes sections ont entretenu des contacts étroits avec l'Association Swissdec ainsi qu'avec le marché, car il fallait documenter le processus et les nouveautés en toute transparence. Comme aucune entreprise ne pouvait encore transmettre ses données relatives à l'impôt à la source avec ELM 5.0 le 1.1.2021, une solution transitoire a été élaborée main dans la main avec la section Impôts en vue de la communication de ces données via ELM 4.0. Des exemples de calcul ont été fournis aux concepteurs ERP. Définir ces exemples était une tâche complexe (en raison du besoin élevé de coordination) mais nécessaire. Au final, tous les acteurs ont pu s'appuyer sur des exemples de qualité, qui ont contribué à clarifier le calcul.

Pendant la vague de COVID-19 du printemps 2020, nous avons prouvé que nous pouvions avancer même dans des conditions difficiles. Nous avons senti une pression massive vis-à-vis de la viabilité et du respect des échéances. Lors de la deuxième vague, qui a débuté à la fin de l'automne et s'est poursuivie pendant l'hiver, nous avons continué de faire au mieux et fixé des priorités.

Ce contexte s'est révélé pesant pour les concepteurs ERP certifiés Swissdec, qui n'ont pas pu réaliser à temps le développement comme cela avait été prévu il y a un an, en raison de l'absence de cas tests pour le calcul de l'impôt à la source. Un dialogue régulier entre l'Associa-

tion Swissdec, les concepteurs ERP et les sections a toutefois permis d'aborder les questions et problèmes au fur et à mesure et de trouver des solutions adéquates. Cet échange soutenu a démontré que l'écosystème Swissdec fonctionne quoi qu'il arrive.

Au vu de ces circonstances, le comité a approuvé la décision de se concentrer pleinement sur le développement d'ELM 5.0. Seuls des travaux préliminaires ne risquant pas de compromettre la mise en œuvre de la norme ELM 5.0 sont admis pour les autres projets.

Parallèlement à ELM 5.0, l'essai pilote relatif à KLE a été lancé par deux concepteurs ERP et la Suva. Plusieurs centaines de dossiers ont ainsi été traités, de la déclaration de l'événement à la clôture du cas en passant par le décompte des indemnités journalières. L'essai pilote a été mis en production et étendu en continu. Comme la certification KLE présuppose l'obtention d'un certificat ELM, le calendrier accuse un certain retard. En 2021, d'autres concepteurs ERP seront impliqués dans l'exploitation productive et l'élargissement de KLE se poursuivra progressivement.

Fin 2020, le répartiteur était en mesure de traiter des déclarations ELM 5.0, et les exemples de calcul de l'impôt à la source étaient disponibles. Nous sommes fiers d'avoir réussi à franchir ces étapes clés en dépit des retards.

Perspectives: objectifs pour 2021

Dans les mois à venir, la certification des programmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP selon ELM 5.0 et KLE 1.0 sera notre priorité. Les activités de standardisation diminueront donc.

Différents sujets qui n'étaient plus d'actualité avec ELM 5.0 sont à l'ordre du jour. Des discussions sont notamment en cours avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes pour déterminer s'il est pertinent d'enrichir ELM avec une fonctionnalité d'analyse de l'égalité des salaires. Il convient en outre de dresser la liste des exigences actuelles vis-à-vis d'ELM et de les classer par ordre de priorité.

Afin d'apporter une réelle plus-value à tous les acteurs du marché, nous allons repenser la procédure de gestion des versions et réfléchir à un moyen de publier plus rapidement les modifications apportées aux normes.

La norme KLE est développée en continu. Les enseignements tirés de l'essai pilote productif ont été intégrés aux directives, qui feront l'objet d'une nouvelle version améliorée. Avec KLE, un essai pilote d'authentification d'entreprises Swissdec (SUA) a également été mené. Nous nous réjouissons d'avoir pu octroyer de premiers certificats à des entreprises. La norme SUA renferme un fort potentiel. En outre, certains assureurs font montre d'un véritable intérêt pour la numérisation. La norme KLE offre les bases nécessaires à cette transformation. Nous entendons accroître encore l'utilité pour les entreprises et assurances avec un écosystème plus vaste.

Après une phase extrêmement intense avec ELM 5.0 et KLE 1.0, nous devons consolider ces bons résultats et les stabiliser dans le cadre de la maintenance.

Autres nouveautés

- Conformément à la stratégie Swissdec 2020 – 2022, le nombre de séances de la commission de standardisation et de la commission consultative de standardisation a augmenté. Désormais, la première se réunit 3 fois et la seconde 4 fois par an. Les séances sont harmonisées entre elles en cours d'année.
- L'intervention d'un chef de projet externe pour ELM 5.0 d'août 2019 à fin mai 2020 a permis d'analyser en profondeur et de documenter différents thèmes. Ces enseignements ont été mis à profit lors des activités de projet ultérieures.
- En matière de pénétration du marché, Swissdec a reconduit pour 2021 son partenariat stratégique avec WEKA Business Media AG. Le dossier Swissdec fourni via WEKA sera mis à jour courant 2021.
- Swissdec et ses représentants spécialisés ont favorisé la collaboration avec les concepteurs ERP en participant aux quatre séances annuelles. Ces échanges et cette collaboration ont largement contribué à une mise en œuvre coordonnée des projets.

Publication des directives relatives à la version 5.0 d'ELM

La version 5.0 d'ELM a été adaptée par les sections Impôts, Assurances, AVS/CAF et OFS compte tenu de nouvelles exigences et dispositions légales. Toutes les sections ont fixé et validé des exigences spécifiques.

Validité des différentes versions d'ELM

L'introduction de la version 4.0 d'ELM a entraîné l'expiration, fin décembre, des versions précédentes.

Les versions ELM 5.0 et ELM 4.0 sont utilisées en parallèle jusqu'à nouvel ordre. La commission de standardisation fixera la date d'expiration d'ELM 4.0.

Versions en vigueur

Version principale	Statut productif	AVS, CAF	LAA, LAAC, IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistique	Impôt à la source	Valable à compter du
5.0 ELM	Version finale Mise en œuvre / exploitation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	31.3.2020 1.1.2021
1.0 KLE	Version finale		<input checked="" type="checkbox"/>					1.9.2018
4.0 ELM	Version finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	21.5.2013

Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)

Objectifs généraux

La principale nouveauté de la version 5.0 d'ELM est l'intégration du nouveau calcul harmonisé de l'impôt à la source prescrit par la loi. Les autres participants ont décidé d'en profiter pour mettre en œuvre des changements dans le cadre de leurs domaines respectifs, d'où les améliorations suivantes:

- En matière fiscale, il n'y aura plus que deux modèles de calcul pour toute la Suisse. En outre, des tierces parties telles que l'assurance-chômage pourront décompter l'impôt à la source sur les revenus acquis en compensation.
- L'OFS a intégré à ELM d'autres statistiques relatives aux entreprises. La fréquence des déclarations passe de deux par an à une par mois.
- L'AVS/AI permet la transmission de déclarations d'entrée et de sortie de personnes aux caisses de compensation pour allocations familiales directement depuis le système ERP. Les salaires AVS négatifs peuvent être répartis dans le système ERP avant même la déclaration. Les données relatives à l'assureur LAA et à l'institution de prévoyance peuvent être transmises à la caisse de compensation directement avec la déclaration des salaires. Les entreprises peuvent utiliser le procédé de décompte direct pour déclarer mensuellement les cotisations effectives auprès de la caisse de compensation.
- Les assureurs simplifient le processus de transmission grâce à l'introduction du «DialogMessage».
- La simplification des structures de données améliore considérablement la communication des données destinées à la prévoyance professionnelle (LPP).

Accomplissements: rétrospective 2020

- La version finale des directives spécialisées et techniques a été publiée mi-avril 2020 sur le site Internet de Swissdec.
- Des exemples ont été élaborés pour les deux modèles de calcul de l'impôt à la source, joints aux directives et développés en continu. En outre, des fichiers XML de référence ont été mis au point pour les versions ELM 4.0 et ELM 5.0 et fournis aux concepteurs ERP.
- Avec ELM 5.0, la certification des systèmes ERP doit être extrêmement efficace et largement automatisée. Toute l'infrastructure de certification a été repensée dans le but d'atteindre cet objectif ambitieux. Il s'agissait de conserver les éléments éprouvés afin de tirer profit des expériences faites ces dernières années.

Perspectives: objectifs pour 2021

- Une première ébauche des cas tests pour la certification des concepteurs ERP sera publiée au cours du 1^{er} trimestre 2021.
- Leur version définitive sera disponible à la fin du 2^e trimestre 2021.
- Les expériences faites lors de l'introduction de la version 5.0 d'ELM ont été intégrées en continu. Les reformulations, précisions et ajouts d'exemples nécessaires seront apportés dans une nouvelle version des directives.
- Les expériences réalisées lors des certifications contribuent à améliorer continuellement l'infrastructure de certification. Au besoin, de nouvelles versions des cas tests seront mises au point et publiées.

Norme suisse en matière de prestations (KLE)

Essai pilote

L'essai pilote qui s'est déroulé de novembre 2019 à mars 2020 a fourni de précieux enseignements. Les expériences réalisées avec l'échange de données et les retours des différents protagonistes ont permis de consolider les directives et de discuter en temps opportun des modifications au sein de la section.

Phase de transition

Les entreprises ayant participé à l'essai pilote, les concepteurs ERP et la Suva ont demandé la poursuite de l'exploitation productive dans le cadre du pilote. Dans le même temps, tous les protagonistes ont pu modifier et optimiser leurs systèmes en continu.

Plus de 400 déclarations d'événement ont été traitées depuis le lancement de l'essai pilote. La transmission des données entre les logiciels de comptabilité salariale et les assureurs fonctionne. Les conditions nécessaires à l'exécution des processus de gestion des cas au moyen de la norme KLE sont remplies.

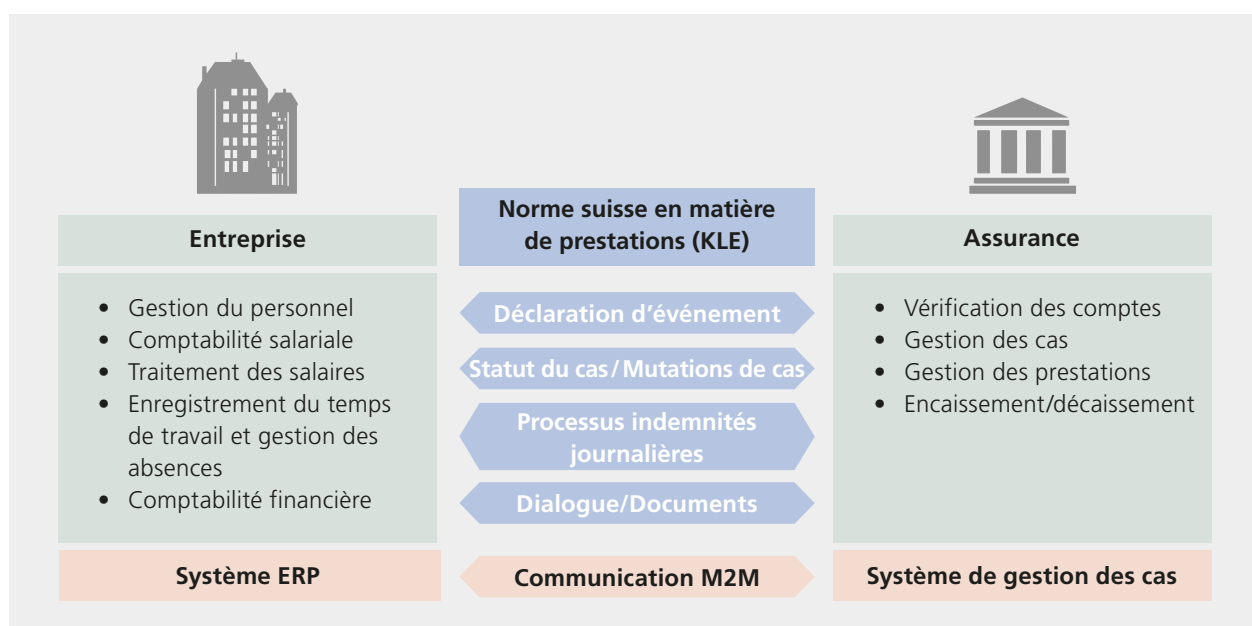
Travaux préalables à la certification

L'essai pilote et la poursuite de cette phase productive ont permis d'identifier les facteurs de réussite nécessaires. Ces éléments ont été intégrés en continu aux critères de vérification en vue des certifications à venir. De premiers tests de certification sont d'ores et déjà réalisés afin de mettre à l'épreuve le processus prévu.

Perspectives: objectifs pour 2021

Des discussions sont en cours avec des assureurs privés depuis l'automne 2020. La quasi-totalité d'entre eux souhaite franchir le pas de la numérisation. KLE 1.0 réunit les bases nécessaires au virage numérique dans le processus de prestations. La possibilité d'une introduction progressive des degrés de numérisation de KLE 1.0 facilite et favorise l'adhésion des assureurs privés.

Des propositions de projets sont en cours d'élaboration, et nous espérons pouvoir aider dès l'été 2021 de premiers assureurs privés à réaliser les travaux préalables à la réception des données transmises via la norme KLE.



Authentification d'entreprises Swissdec

Essai pilote

Les entreprises doivent obligatoirement obtenir un certificat SUA pour pouvoir utiliser la norme KLE de manière productive. Un certificat SUA temporaire a donc été fourni aux cinq entreprises ayant participé à l'essai pilote relatif à KLE. La communication électronique à l'aide des certificats temporaires a parfaitement fonctionné.

Accomplissements: rétrospective 2020

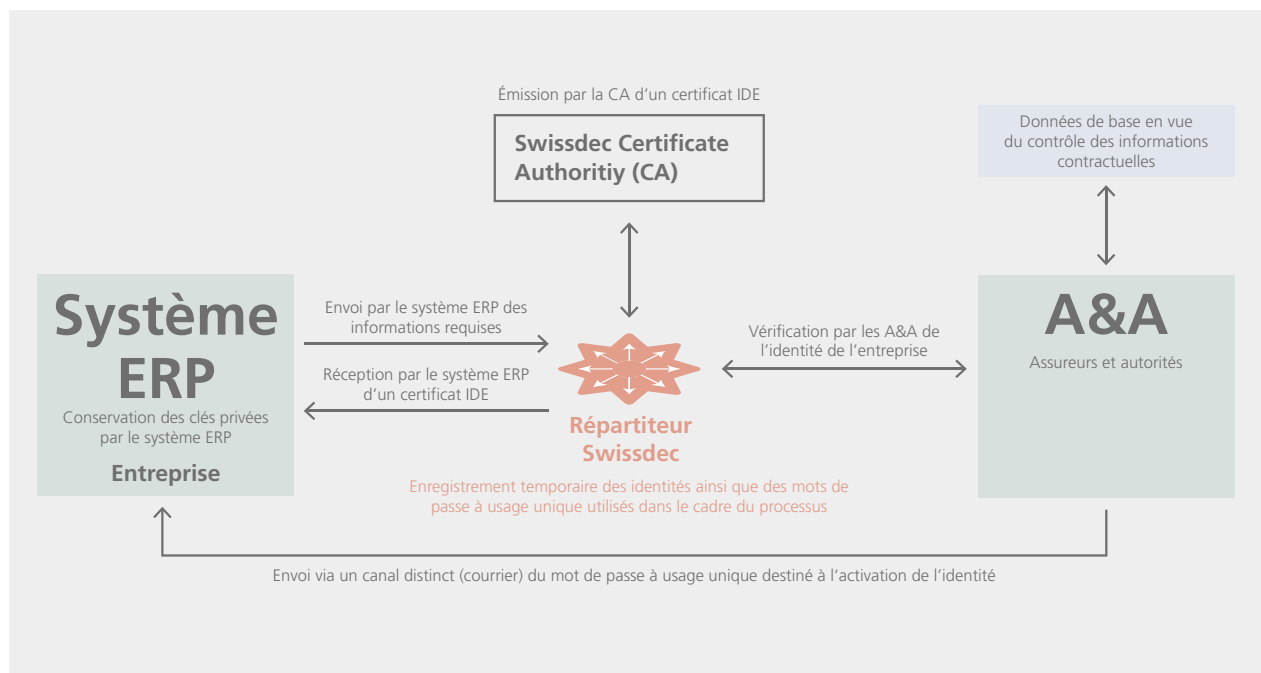
En 2020, l'objectif principal était d'automatiser complètement l'obtention des certificats SUA. Les directives correspondantes ont été finalisées et publiées.

De premiers concepteurs ERP ont participé au développement, de sorte que la chaîne de processus allant de la déclaration à l'émission du certificat a pu être mise en œuvre avec succès dès l'automne 2020.

Courant octobre 2020, de premières expériences productives ont été réalisées avec toute la chaîne de processus. Les bases nécessaires à l'exécution du processus d'enregistrement SUA ont donc été réunies, permettant aux participants d'obtenir et d'activer leurs certificats SUA définitifs d'ici fin 2020.

Perspectives: objectifs pour 2021

- Validation des processus SUA par les concepteurs ERP souhaitant bénéficier d'une certification selon KLE
- Élaboration du showcase SUA
- Établissement d'une connexion avec la Poste en vue de l'envoi de lettres



Sections

Section AVS/CAF

Objectifs généraux

La priorité, en 2020, était la future version 5.0 de la norme ELM. Avec le team Architecture technique et spécifique, la section AVS/CAF s'est penchée sur les règles, formulations et structures de données définitives, lesquelles ont été intégrées aux directives pour le traitement des données salariales d'ELM 5.0.

Accomplissements: rétrospective 2020

Validation des directives pour le traitement des données salariales le 31.3.2020 à la lumière de toutes les exigences définies par la section AVS/CAF:

- Contrôle ELM pour les salaires négatifs (permet le décompte automatisé sur le compte individuel CI)
- Déclaration automatisée des assureurs LAA/LPP
- Intégration du canton de travail dans la déclaration E(M)S pour l'examen du droit aux allocations familiales
- Décomptes réalisés par les employeurs selon la méthode effective (permet la facturation automatisée)
- Optimisation et précision des directives
- Accompagnement professionnel de l'élaboration des cas tests pour la future certification ELM 5.0

Aspects juridiques: contrôle des directives relatives aux versements différés de salaires

Les directives DP (Directives sur la perception des cotisations dans l'AVS, l'AI et l'APG) ont été modifiées le 1.1.2021 après l'arrêt du Tribunal fédéral rendu le 3.4.2020 et la recherche de solution subséquente menée au sein de la Commission des cotisations concernant les versements différés de salaires: lorsque la relation de travail n'existe plus au moment du versement de salaire arriéré, le décompte des cotisations repose sur le principe retenant l'année pour laquelle le salaire est dû. La divergence qui existait depuis 2016 entre les directives DP et celles de Swissdec a donc pu être éliminée. Cette décision est capitale pour Swissdec et pour tous les concepteurs ERP certifiés: le passage au principe de réalisation du gain aurait soit engendré une hausse considérable de la complexité de la norme Swissdec, soit été extrêmement difficile à mettre en œuvre.

Perspectives: objectifs pour 2021

- Mise en œuvre d'ELM 5.0 chez les destinataires finaux
- Succès de la transmission productive de premières déclarations selon ELM 5.0 (à condition que les systèmes ERP soient certifiés)
- Planification d'une éventuelle version ELM 5.1 incluant de nouvelles améliorations dans les domaines AVS et CAF
- La hausse des coûts qui se dessine actuellement grèvera de manière imprévue les finances des domaines AVS et CAF. Un examen minutieux du rapport coût-utilité s'impose en cas de nouveau développement.

Section Prévoyance professionnelle (LPP)

Accomplissements: rétrospective 2020

En 2019, la recherche d'un dialogue avec les concepteurs de solutions pour CP sur le marché fragmenté de la prévoyance professionnelle est apparue nécessaire. Cette approche a permis de faire passer le nombre de destinataires de deux à six, incluant ainsi, en plus d'Axa et de Swiss Life, Allianz, ICR Informatik, PK Softech et SwissPension.

En coordination avec le team principal Architecture, le volume du domaine LPP a pu être élargi en début d'année. Le contenu suivant a été défini lors de la validation des directives relatives à ELM 5.0 au 31.3.2020:

- Mutations et codes de statut similaires au domaine Impôt à la source
- Possibilité de complétion (partie générale)
- Suppression du collationnement préalable
- Nouvel assujettissement dans le cadre la norme

Les «DialogMessages» seront intégrés à une version ultérieure. En effet, même s'ils offraient la possibilité commode de communiquer directement avec le client dans son logiciel, le budget et le cadre temporel fixés pour ELM 5.0 ne permettent actuellement pas de les mettre en œuvre. Les schémas de communication du domaine LPP sont donc similaires à ceux des autres domaines.

Le contexte n'a pas favorisé les travaux conjoints. Des ateliers intensifs n'ont pas pu avoir lieu du fait des restrictions liées à la crise sanitaire et tous les échanges ont dû se faire par téléphone. Ces contraintes ont engendré des retards, lesquels ont rendu de nouvelles intégrations impossibles.

Perspectives: objectifs pour 2021

En 2021, les priorités seront la mise en œuvre et le raccordement des destinataires finaux. La suite de tests est maintenant disponible et la certification des systèmes ERP selon ELM 5.0 sera ardue.

L'intégration d'autres intéressés, notamment en Suisse romande, est également prévue.

Section Prestations

La section Prestations est responsable de la poursuite du développement de KLE. Elle veille à la prise en compte des besoins des acteurs impliqués dans le processus.

Accomplissements: rétrospective 2020

La section Prestations s'est réunie à 3 reprises en 2020, et une autre fois en mars 2021. Lors de sa séance d'octobre 2020, elle a accueilli un nouveau membre: un représentant de Vaudoise Assurances. Ce sont donc désormais 5 assurances privées et la Suva qui y sont représentées.

En 2020, la section Prestations s'est surtout intéressée aux résultats de l'essai pilote relatif à KLE, qui a débuté en novembre 2019 pour s'achever fin mars 2020. Étant donné la situation actuelle, toutes les séances de la section ont été menées via Skype, ce qui n'avait encore jamais été fait. Grâce à l'excellent travail de préparation des membres de la section, tous les points ont pu être abordés dans les temps impartis et des décisions ont pu être prises.

La section a largement contribué à l'examen de la version remaniée des directives KLE. Toutes les modifications ont été passées en revue et approuvées lors de la dernière séance, en octobre 2020. La section Prestations a ainsi montré qu'elle fonctionnait très bien même dans des circonstances difficiles.

Perspectives: objectifs pour 2021

De premiers programmes de comptabilité salariale seront certifiés en 2021, ce qui donnera le coup d'envoi de la diffusion de KLE 1.0 sur le marché.

Nous renvoyons en outre au chapitre relatif à KLE et à SUA, page 27.

Section Statistique

Objectifs généraux

En 2020, l'objectif principal de l'OFS était d'intégrer à la version 5.0 d'ELM l'élargissement à d'autres statistiques. Par ailleurs, la demande d'adhésion de l'OFS au titre de membre à part entière a été approuvée.

Accomplissements: rétrospective 2020

La norme ELM 5.0 offre quantité de nouveautés liées au domaine Statistique, notamment l'intégration de 4 nouvelles enquêtes/ statistiques ainsi que le passage à une transmission mensuelle des données. Outre l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS), la statistique de l'emploi (STATEM), l'enquête de mise à jour des données du Registre des entreprises et des établissements (entreprises multi-établissements), le profilage et l'indice suisse des salaires (ISS) ont été intégrés à la norme. Cet élargissement a en outre exigé l'adaptation des processus de traitement internes à l'OFS. Les travaux de développement requis ont toujours été menés dans le but d'accroître la qualité des données tout en limitant les charges pour les entreprises. La convivialité a aussi bénéficié d'une attention toute particulière. Ainsi, l'envoi de notifications aux entreprises est désormais complètement intégré et automatique.

Cet élargissement à cinq enquêtes/ statistiques constitue une étape logique dans la volonté commune de l'OFS et de l'Association Swissdec de promouvoir la numérisation. L'OFS soutient cet objectif de l'Association Swissdec depuis la fondation de cette dernière, en 2007. À travers cet engagement, l'OFS contribue notamment à la mise en œuvre de la stratégie de numérisation de la société et de l'économie poursuivie par le Conseil fédéral. L'OFS entend depuis toujours tirer profit de la transformation numérique pour promouvoir l'efficacité de tout le processus de création de valeur, de l'acquisition des données à la diffusion des informations statistiques. Afin de donner

encore plus de poids à cette collaboration, l'OFS a déposé en 2020 une demande d'adhésion au titre de membre à part entière de l'Association Swissdec, que le comité a approuvée à l'unanimité. L'OFS tient à remercier de nouveau ses partenaires pour la confiance qu'ils lui témoignent.

En tant que membre de l'Association Swissdec, l'OFS ne défend pas seulement ses propres intérêts, mais aussi ceux de la Confédération. Il fait donc office de coordinateur et facilite la prise de contact avec les offices fédéraux intéressés. Ainsi, l'OFS accompagne par exemple le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre du projet de modernisation visant l'intégration d'ELM.

Perspectives: objectifs pour 2021

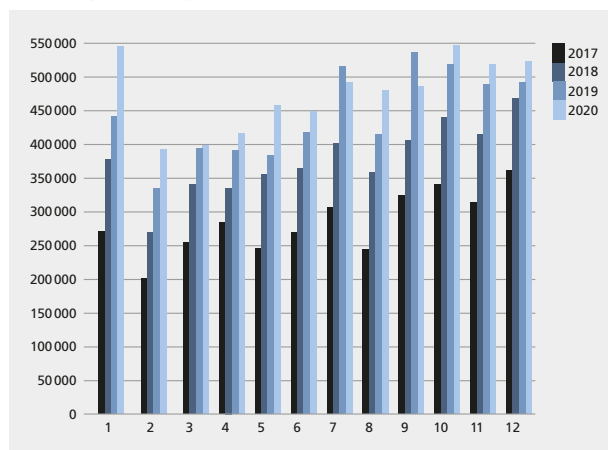
L'ESS 2020 sera menée au 1^{er} semestre. Les données ne pourront être fournies que via la norme ELM 4.0. Nous devrions recevoir les premières données productives via ELM 5.0 au cours du 2^e semestre. Les deux versions continueront de fonctionner en parallèle pendant quelques années.

L'OFS entame cette nouvelle année avec impatience et confiance, et se réjouit de poursuivre sa collaboration constructive et de qualité avec tous les acteurs.

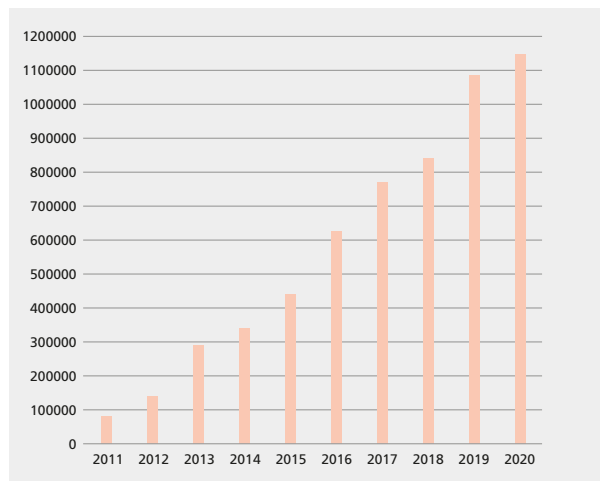
Section Impôts

La section Impôts s'est réunie sous la direction de Michael Baeriswyl les 19.2, 10.6, 28.8 et 20.11.2020. Son team principal aborde chaque mois des questions d'actualité concernant les activités en cours et les développements.

Décompte d'impôt à la source



Nombre cumulé de certificats de salaire



Objectifs généraux

La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts CSI les domaines ELM Certificats de salaire (ELM-CS), Impôt à la source (ELM-IS) et, désormais, Frontaliers (ELM-TXB). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales (ACI), de l'Administration fédérale des contributions (AFC), de l'Association Swissdec et des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaire, à l'impôt à la source et au projet «CH-Meldewesen» (procédure d'annonce CH). La direction opérationnelle est soutenue par AWK Group SA.

Accomplissements: rétrospective 2020

- La version 5.0 d'ELM et la révision de l'impôt à la source sont entrées en vigueur le 1.1.2021. Les 26 ACI se sont assurées d'être en mesure de recevoir les déclarations via ELM 5.0 dès cette date. La version 4.0 d'ELM continuera d'être supportée parallèlement à la version 5.0 pendant une période de transition restant à définir. Les ACI peuvent donc recevoir des déclarations via ELM 4.0 et via ELM 5.0.
- La version actualisée du «Mémento concernant la livraison des données selon le système Salaire standard CH impôt à la source (ELM-IS) version 5.0» de la CSI a été publiée le 2.11.2020 sur le site Internet de cette dernière. Ce document s'adresse aux entreprises et aborde des sujets qui ont tendance, en pratique, à soulever des questions ou à poser problème.

- Avec la section Impôts, Swissdec a mis au point des exemples de calcul de l'impôt à la source et publié le 4. 11.2020 l'annexe 1 remaniée des directives ELM 5.0. Ces exemples ont été mis au point d'après les retours transmis par des sociétés fiduciaires, des entreprises, des concepteurs ERP et les ACI.
- La section Impôts a rassemblé les questions des concepteurs ERP et des ACI au sujet d'ELM 5.0 et rédigé une FAQ sur cette base. Ce document, destiné en priorité aux concepteurs ERP et aux ACI, sera publié sur le site Internet de Swissdec et mis à jour périodiquement.
- Le projet de raccordement de tiers tels que des caisses de chômage, des assurances et le SECO a pour objectif de permettre à ces derniers d'exécuter par voie électronique la procédure d'imposition à la source via ELM-IS et ELM-TXB selon ELM 5.0. La consultation par les ACI au sujet des spécifications relatives aux déclarations s'est achevée début novembre 2020. Les spécifications ont alors été finalisées.
- Outre les données liées aux certificats de salaire et aux attestations de rente, ELM 5.0 permet désormais de transmettre les données détaillées concernant les prestations appréciables en argent au titre de participations de collaborateur.
- La Suisse a conclu avec les pays limitrophes des conventions sur l'imposition des frontaliers qui ne s'appliquent en partie que dans certains cantons. Selon la convention, les employeurs doivent transmettre différentes données personnelles aux ACI. La norme ELM 5.0 introduit le nouveau domaine Tax-Crossborder (ELM-TXB) pour la transmission annuelle d'une déclaration de frontalier.
- En parallèle de l'introduction d'ELM 5.0, les versions actualisées des déclarations de protection des données de Swissdec sont entrées en vigueur le 1.1.2021. Ces documents s'appuient sur les bases légales cantonales recensées à l'été 2020 par la section Impôts. Les déclarations de protection des données prescrivent la nature des données qu'il est permis de transmettre aux ACI pour chaque domaine ELM. La confession, par exemple, n'est pas communiquée à l'ACI dans tous les cantons.

Perspectives: objectifs pour 2021

- La norme ELM 5.0 et la révision de l'impôt à la source engendreront dès 2021 une hausse des demandes d'employeurs, de sociétés fiduciaires, de concepteurs ERP, etc. Les ACI, qui assurent le support de premier niveau, sont les premiers interlocuteurs des employeurs qui transmettent via ELM des données salariales pour l'impôt à la source, le certificat de salaire et les frontaliers.
- Le support de second niveau concerne des problématiques techniques et spécialisées plus complexes et est assuré par des fournisseurs externes. Les demandes que le support de second niveau ne parvient pas à traiter, par exemple des questions d'ordre législatif ou politique ou des demandes de modifications techniques, sont transférées au team principal de la section Impôts.
- Les cantons appliquant un modèle mensuel planifient l'utilisation de l'annonce de correction dans ELM 5.0. Comme indiqué à l'annexe 2 des directives, l'annonce de correction est un feed-back spécialisé dans le décompte IS vérifié qui permet à l'ACI d'annoncer au DPI des corrections qu'elle a apportées de son côté. La section Impôts définira avec les ACI intéressées et les concepteurs ERP les conditions cadres procédurales nécessaires à l'utilisation de l'annonce de correction et les intégrera d'ici l'été 2021 aux directives sous la forme d'une annexe 2 remaniée.

Section Assurances

La section Assurances est notamment responsable de la bonne marche de la gestion end-to-end et de l'efficacité du support client. Pour la saisie des données de base d'un contrat d'assurance et la transmission de données salariales, les clients se voient actuellement attribuer un «profil d'assurance» sous forme papier.

Accomplissements: rétrospective 2020

- Les ressources de l'Association Swissdec ayant surtout été allouées à la version 5.0 d'ELM en 2020, les travaux relatifs à l'e-profil n'ont pas pu être réalisés comme prévu.
- Les «DialogMessages» constituent une nouvelle application grâce à laquelle les assureurs et les clients pourront échanger directement et de manière structurée des informations, des messages et des questions/réponses. À l'avenir, quand le client confirmera l'exhaustivité des données, un traitement direct des données transmises via ELM sera possible.

- La phase de déclaration 2020 a pu être menée à bien en dépit d'incertitudes concernant la déclaration des masses salariales, liées aux différentes décisions prises lors des vagues de COVID-19. Grâce à l'utilisation de la solution Swissdec, les bonnes données ont été envoyées.
- Le team principal des assureurs a bien accompagné les travaux. Il a toutefois constaté qu'il n'était pas possible d'éviter certaines restrictions en raison du manque de ressources.
- Le nombre de membres de la section est resté inchangé. La caisse-maladie CSS a quitté la section, mais l'Assurance des métiers proposera la solution Swissdec à ses clients.
- La section s'est réorganisée. Des modifications et développements ont été réalisés pour la version 5.0 d'ELM, mais le collationnement préalable a été rejeté à la demande de nombreux membres.
- Dans le cadre des travaux stratégiques 2020–2022, des représentants de la section ont pris part aux ateliers organisés, assurant ainsi la représentation des autres assureurs.

Perspectives: objectifs pour 2021

En 2021, l'accent sera mis sur le traitement des projets en suspens, tels que l'intégration définitive des «Dialog-Messages» et les travaux relatifs à l'e-profil.

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP

Le groupe d'intérêt Concepteurs ERP s'est réuni à quatre reprises: les 29.4, 25.8 et 24.11.2020, ainsi que le 9.2.2021. Il compte 12 concepteurs ERP (une vingtaine de personnes) et assure la mise en œuvre de Swissdec par les concepteurs ERP et les entreprises.

Les séances étaient présidées par Fritz Meyer-Brauns (Oracle), avec l'appui de Thomas Bächler (directeur de Swissdec) et de Christoph Rothenbühler (responsable Standardisation).

Le groupe d'intérêt était présent au grand complet au Forum Swissdec 2020. Il a délégué des représentants à l'assemblée de l'Association ainsi qu'à toutes les séances de la commission de standardisation et de la commission consultative.

Il a également apporté une fois encore son soutien lors d'ateliers ad hoc consacrés à la stratégie, à l'organisation de la certification ELM 5.0 et aux exigences posées à l'outil de gestion de la qualité dans le cadre de l'automatisation des tests.

Objectifs généraux

- Optimisation de la certification pour garantir la couverture des coûts et limiter ceux-ci: plus de 100 concepteurs ERP contribuent depuis 2018 à hauteur de plus de 400 000 CHF par an. Ces contributions sont affectées spécifiquement à la couverture des frais de certification.
- Protection des investissements par une contribution spécialisée au développement continu des prestations Swissdec et à leur adaptation aux exigences et progrès technologiques actuels
- Promotion d'une interprétation des exigences légales aussi simple et aussi univoque que possible
- Encouragement d'une planification de la maintenance et du développement de Swissdec aussi pérennes et fiables que possible

Accomplissements: rétrospective 2020

- Examen approfondi et discussion des modifications liées à la révision de l'impôt à la source 2021 tout au long de l'année 2020: les enseignements tirés ont largement contribué à la conception définitive des exemples de calcul et des directives.
- Résultat concluant de la demande de simplification du calcul du 13^e salaire mensuel conformément à la révision de l'impôt à la source 2021
- Résultat concluant de la demande d'introduction «en douceur» des contrôles de plausibilité (avertissement dès janvier, erreur dès juillet)
- Au cours de la période considérée, 3 concepteurs ont investi dans la certification pilote selon KLE 1.0 et ELM 5.0.

Perspectives: objectifs pour 2021

- Contribution à l'optimisation de la certification (afin de la rendre notamment plus rapide et plus économique pour Swissdec et les concepteurs)
- Nombre élevé de certifications et utilisation productive de la version 5.0 d'ELM
- Soutien de Swissdec en vue d'une intégration à court et à long terme de la déclaration Logib dans l'intérêt de tous les acteurs

Groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires

Les groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires se sont réunis le 7.4 et le 15.9 (Entreprises) ainsi que le 16.9.2020 (Agents fiduciaires), via Skype du fait de la pandémie de COVID-19.

Les séances ont été présidées par Michael Markworth avec l'appui d'experts Swissdec.

Objectifs généraux

Lors de ces séances, les participants ont été informés des toutes dernières évolutions concernant les normes ELM 5.0 et KLE 1.0. Les deux groupes ont confirmé que les transmissions étaient plus stables qu'en 2019.

Accomplissements: rétrospective 2020

- L'entreprise tts knowledge matters a été accueillie en 2020.
- La société fiduciaire AMH Treuhand a été accueillie en 2020.
- La norme ELM représente toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes. De manière générale, les transmissions fonctionnent très bien.
- Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:
 - L'obtention des profils ELM pose encore parfois problème en termes de simplicité et de rapidité.
 - En outre, les profils obtenus ne renseignent pas toujours clairement sur les données qui doivent être enregistrées dans le logiciel de comptabilité salariale.
 - En cas d'erreur lors de la soumission de la déclaration de salaires via ELM, il reste très difficile de localiser le problème et de savoir à qui s'adresser.

Perspectives: objectifs pour 2021

- La convivialité des différents systèmes ERP vis-à-vis d'ELM ne satisfait pas encore aux attentes des participants. Il faut améliorer la navigation lors de la transmission et la configuration des différentes données du destinataire dans les systèmes ERP.
- Impôt à la source
La charge de travail initiale liée au passage à ELM pour le décompte d'impôt à la source est significative, mais les décomptes sont ensuite très largement simplifiés.
- Caisses de compensation
Il est nécessaire de saisir une nouvelle fois ses identifiants pour valider la transmission de données via ELM à certaines caisses. Il n'est plus possible de les valider directement comme pour d'autres destinataires, ce qui prend du temps (surtout aux agents fiduciaires) et interrompt le processus de déclaration des salaires.
- LPP
Pouvoir traiter la LPP via ELM constituerait une autre grande avancée et reste donc fortement souhaité.

Conseil et certification

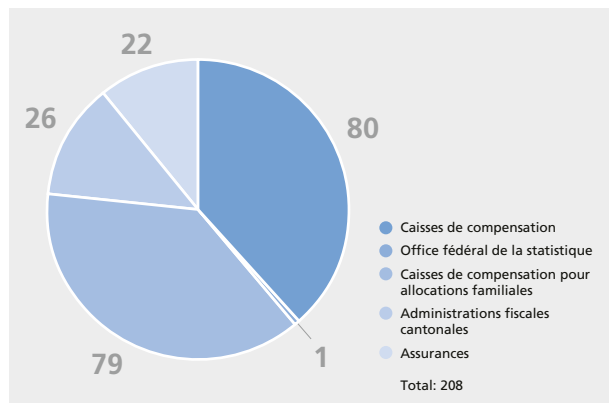
Objectifs généraux

Le service spécialisé dans la certification et le conseil se charge de certifier les systèmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP et de réaliser des certifications selon la version 1.0 de la nouvelle norme KLE. Il valide en outre les raccordements de destinataires de données et dispense des conseils supplémentaires aux concepteurs et aux organisations destinataires. Ce service se compose de collaborateurs de la Suva chevronnés des trois régions linguistiques.

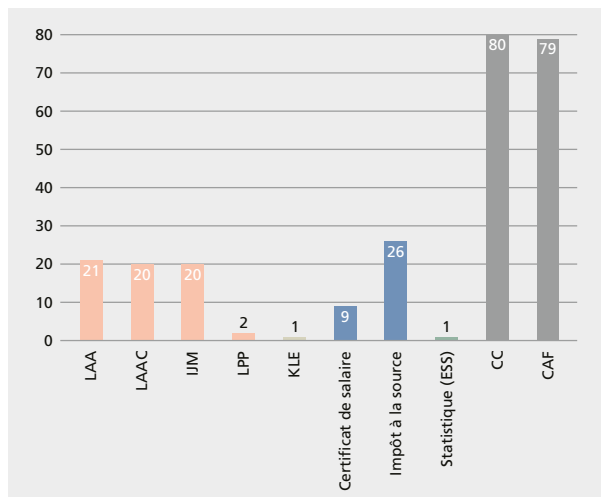
Accomplissements: rétrospective 2020

Des certifications et recertifications de concepteurs ERP selon la version 4.0 de la norme ELM ont de nouveau été réalisées en 2020. Des certificats relatifs à la version 4.0 qui avaient expiré ont également été prolongés. En outre, le service spécialisé a participé au développement de la version 5.0 d'ELM.

Institutions raccordées (état au 28.2.2021)



Destinataires de données adressables (tous domaines)



Perspectives: objectifs pour 2021

Les nouveaux modèles de calcul de l'impôt à la source harmonisés sont entrés en vigueur le 1.1.2021. Nous nous attendons dès l'été 2021 à une période intense de certifications de concepteurs ERP selon la version 5.0 de la norme ELM. Par ailleurs, la publication d'une nouvelle édition des directives pour le traitement des données salariales (version 5.0) est prévue pour le 2^e trimestre 2021.

Il faudra aussi effectuer en 2021 des certifications selon la norme KLE. Les premiers certificats KLE devraient être émis à l'automne 2021: ils permettront aux entreprises concernées d'accéder aux fonctionnalités de cette norme et de les utiliser.

Transmission

Objectifs généraux

Le domaine Transmission répond de l'exploitation conforme du répartiteur par Swisscom.

Accomplissements: rétrospective 2020

Total des transmissions via le répartiteur (état au 1.3.2021):

- 689 000 déclarations de salaires transmises pour un total de 18 700 000 données personnelles (contre 576 000 déclarations pour 18 500 000 données personnelles l'année précédente à la même date de référence)
- La hausse du nombre de déclarations de salaires transmises (au 1.3.2021) par rapport à la même période en 2020 est très réjouissante. On table sur une plus faible augmentation du nombre de données personnelles transmises, notamment car aucune enquête sur la structure des salaires (ESS) n'a été effectuée sur cette période.
- La période officielle de mesure pour l'exploitation 2020 s'étend de mai 2020 à avril 2021. L'évaluation finale et l'analyse de ces résultats seront présentées au cours du Forum Swissdec 2021.

Travaux de maintenance et développements divers:

- Le matériel utilisé pour le répartiteur a atteint le terme de son cycle de vie courant 2020 et a été remplacé avec brio en septembre 2020. Rien n'a changé dans l'architecture matérielle.
- Un test portant sur la gestion de la continuité des activités, dont le résultat s'est révélé concluant, a été mené dans le cadre du renouvellement.
- Le 5.10.2020, le mappage de la version 4.0 vers la version 5.0 d'ELM, un certain nombre d'optimisations de la version 1.0 de KLE ainsi que l'authentification d'entreprises Swissdec ont été implémentés via la mise à jour V2020.05 de la version 5.0 d'ELM.
- La version V2020.11 du répartiteur est en phase de production depuis le 15.12.2020. La prochaine mise à jour devrait avoir lieu dans le courant du 2^e trimestre 2021.
- Divers supports de production pour les expéditeurs (systèmes ERP) et les destinataires finaux (assurances et administrations raccordées) ont été soutenus.
- Des validations et raccordements de destinataires de données parmi les assureurs et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements) ont été réalisés.
- Compass Security Schweiz AG a procédé à un audit de sécurité (test de piratage web et contrôle du réseau) en novembre 2020. D'après le rapport du 20.11.2020, aucun problème «grave» n'a été détecté.

Exploitation du répartiteur

Le répartiteur Swissdec fonctionne avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul. La production via le matériel informatique, le pare-feu applicatif et l'application du répartiteur Swissdec V2020.11 est stable et fait l'objet d'une surveillance par Swisscom et itServe AG. La disponibilité du répartiteur doit être garantie tout au long de l'année. Un pic d'utilisation a été enregistré début avril 2020 (36 000 transmissions en une semaine).

Support

En 2020, l'exploitation du dispositif de déclaration des salaires est restée stable.

Les entreprises font d'abord appel à leur concepteur ERP pour des services de support. L'aide apportée par Swissdec concerne surtout la transmission des données salariales via le répartiteur; par ailleurs, les concepteurs ERP et les destinataires bénéficient d'une assistance en cas de problèmes techniques. Swissdec propose en outre un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes comptant entre 20 000 et 60 000 collaborateurs.

Les concepteurs ERP comme les destinataires de données peuvent obtenir à tout moment en ligne des informations concernant l'état de l'exploitation, la date de publication de la nouvelle version et la disponibilité du répartiteur.

Perspectives: objectifs pour 2021

Il faudra mener à bien les tâches suivantes en 2021:

- Actualisation des exigences de sécurité selon les nouvelles recommandations générales pour les systèmes ERP lors de la transmission via le répartiteur
- Publication des adresses des concepteurs ERP mises à jour
- Publication des adresses des destinataires raccordés mises à jour
- Actualisation de la liste de contrôle relative à l'initialisation de comptabilités salariales
- Actualisation de l'«Instruction pour utilisateur d'une comptabilité salariale certifiée Swissdec»
- Actualisation du «dossier Swissdec» pour la version 5.0 d'ELM et la version 1.0 de KLE
- Adaptation des supports d'information de Swissdec pour la version 5.0 d'ELM et la version 1.0 de KLE

Projets

Portefeuille de projets

	2020		2021				2022				2023				2024			
	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.	1 ^{er} tr.	2 ^e tr.	3 ^e tr.	4 ^e tr.
ELM 5.0 Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	▶																	
Automatisation des tests Certification simplifiée	▶ Phase 1		▶ Phase 2															
Développement du showcase Showcase pour ELM 5.0			▶															
Automatisation des tests Phase III – Développement, nouveau projet					▶		▶											
E-profil Transfert de profils d'assurance			▶		▶		▶		▶									
Étude relative au répartiteur 2020 Contrôle de l'infrastructure de transmission informatique	▶ Travaux préliminaires		▶															
Mise en œuvre relative au répartiteur 2020 Mise au point de la nouvelle infrastructure de transmission informatique							▶		▶		▶		▶					
Étude relative aux prestataires informatiques Vérification des services informatiques (transmission et hébergement, infrastructure comprise)											▶		▶					
Mise en œuvre relative aux prestataires informatiques Mise en œuvre de la décision résultant de l'étude relative aux prestataires informatiques															▶		▶	
Remplacement de www.swissdec.ch Le site Internet de Swissdec (y c. l'intranet) doit être remplacé, et un système CRM instauré.							▶		▶									

Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

Norme suisse en matière de bilan électronique <ul style="list-style-type: none"> Bilan banques Décompte TVA 									
Logib/Swissdec <ul style="list-style-type: none"> Déclarations de salaires 									
Norme suisse en matière de profil (e-profil) <ul style="list-style-type: none"> Échange électronique de données contractuelles Échange d'informations entre des entreprises et des assureurs/autorités 									
Authentification d'entreprises Swissdec <ul style="list-style-type: none"> Identification univoque de clients et garantie du respect des processus (KLE) 									
Norme suisse en matière de prestations (KLE) <ul style="list-style-type: none"> Processus de prestations intégré client (KLE) 									
Norme suisse en matière de salaire (ELM) <ul style="list-style-type: none"> Entrées/mutations/sorties (E(M)S) Déclaration uniforme des salaires (ELM) 									
Swissdec Exchange Plattform (SEP) <ul style="list-style-type: none"> Échange bidirectionnel sécurisé de données structurées 									
Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)	Domaines ERP	AVS	CAF	LAA LAAC IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistiques (ESS, STATEM...)	Impôt à la source	TVA ...

Réalisé En cours En phase d'observation

ELM 5.0: automatisation des tests et showcase

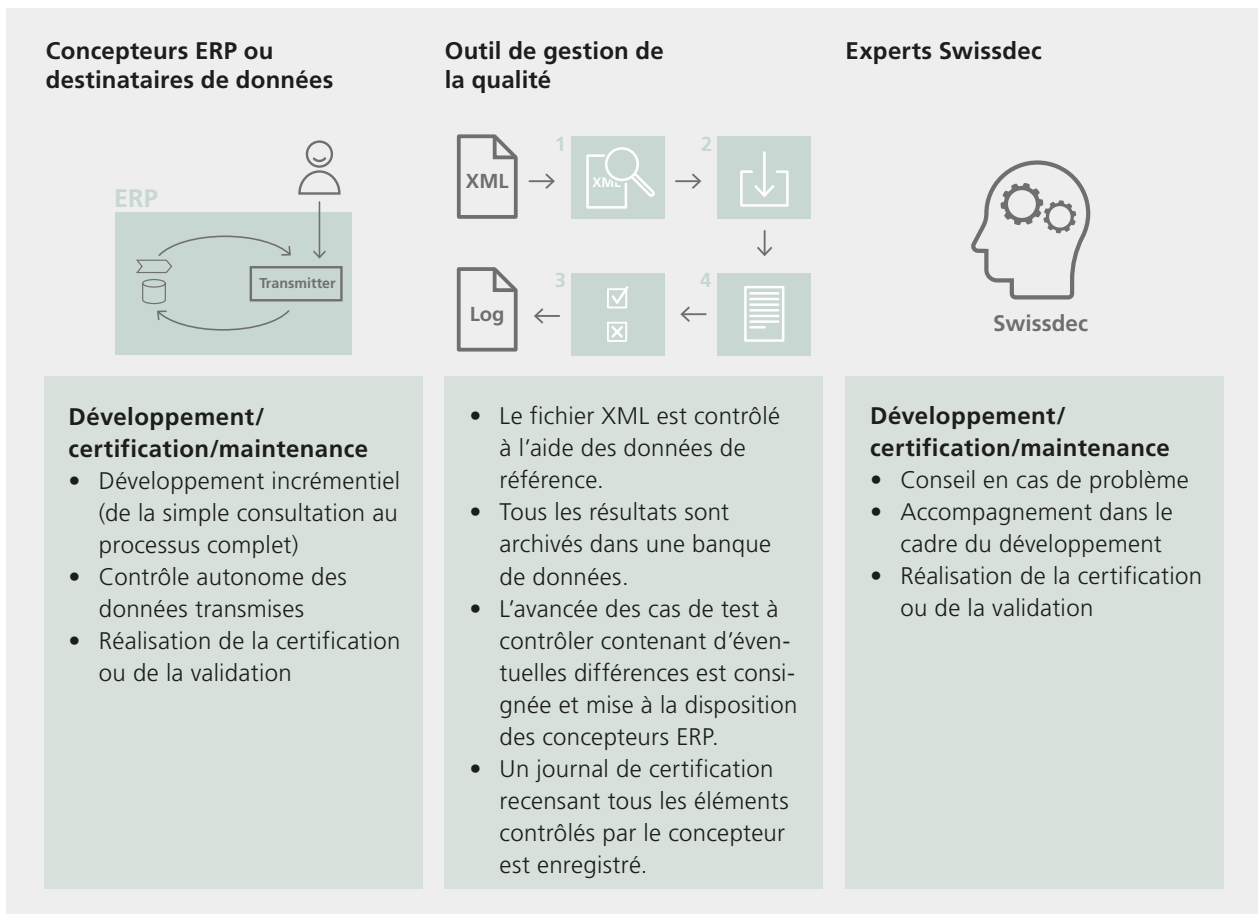
Automatisation des tests

État des lieux

Le processus de certification inclut notamment un contrôle des fichiers XML générés par les systèmes ERP pour les différents domaines. Surtout réalisé manuellement par les experts Swissdec pour l'examen des fichiers annuels, il prend beaucoup de temps. Grâce à ELM 5.0, il faut désormais compter un mois pour examiner les fichiers XML. Nous partons en outre du principe que la bonne centaine de concepteurs ERP doit faire l'objet d'une certification dans un délai plus court.

Objectif de l'automatisation partielle

- Soutien des concepteurs ERP dans le cadre du développement incrémentiel (de la simple consultation au processus complet)
- Contrôle par les concepteurs ERP eux-mêmes des données générées
- Réalisation partiellement automatisée de la certification ou de la validation par les experts Swissdec. Cela permettra aussi d'accélérer tout le processus de certification.
- Assurance qualité pour les concepteurs ERP à l'issue de la certification ou de la validation



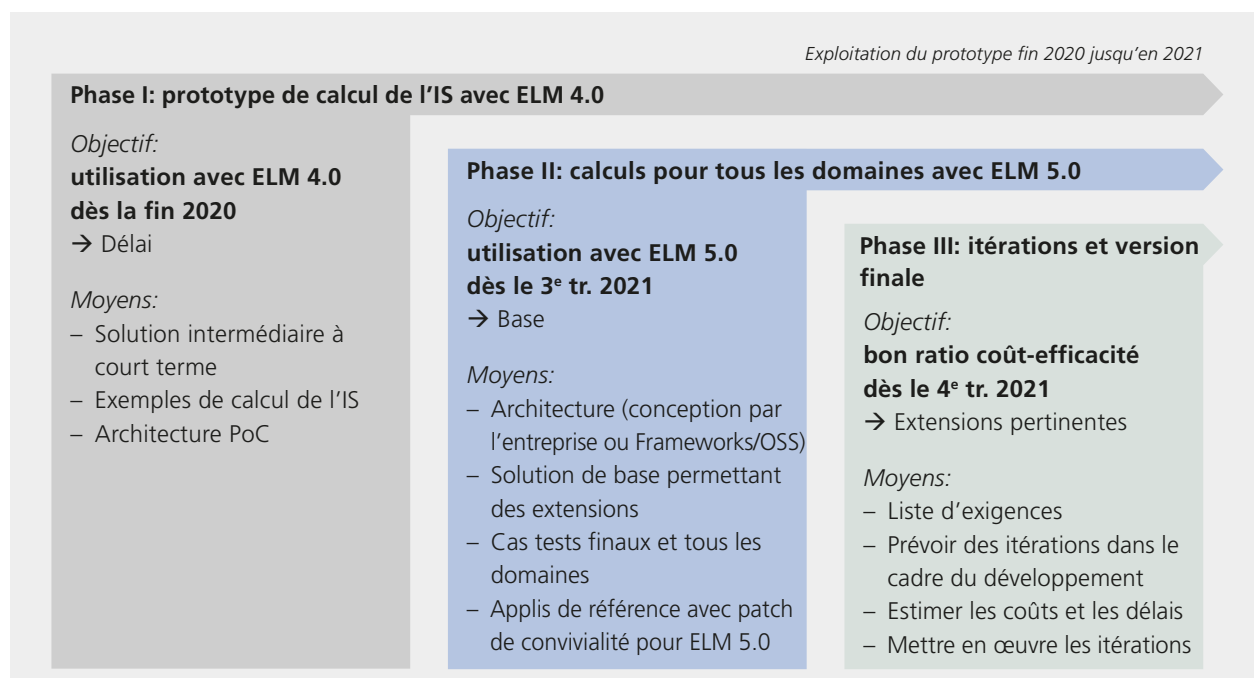
Accomplissements: rétrospective 2020

- La proposition de projet a été approuvée par le comité de Swissdec.
- Les fonds nécessaires à l'élaboration d'un concept et à la mise en œuvre ont été débloqués.
- Lors d'une révision de l'architecture menée le 25.8.2020, le concept a été approuvé avec les sections AVS/CAF et Impôts ainsi qu'avec le responsable du groupe d'intérêt Concepteurs ERP.
- Au terme de la phase I, de premiers concepteurs ERP se sont vu fournir fin 2020 un prototype de l'outil de gestion de la qualité simplifiant le contrôle des nouveaux calculs de l'impôt à la source avec ELM 4.0.

- Les expériences réalisées ont été prises en compte lors de la phase II du développement de l'outil. Tous les autres domaines sont aussi soutenus pour la certification selon ELM 5.0.

Perspectives: objectifs pour 2021

- Cet outil sera utilisé à grande échelle pour la certification selon ELM 5.0.
- Lors de la phase III, les expériences réalisées seront prises en compte pour permettre un développement pertinent de l'outil.



ELM 5.0 – Développement du showcase

Le showcase est nécessaire afin de montrer aux destinataires finaux comment fonctionne un système ERP. En outre, il permet aux concepteurs ERP de s'entraîner et fait office d'environnement neutre en termes de produits afin d'exposer les processus intégrés à la norme. Le showcase représente plusieurs destinataires finaux fonctionnels. L'actuel showcase est optimisé pour ELM 4.0. Il est prévu de l'actualiser pour ELM 5.0.

E-profil

Objectifs généraux

Une fois mis en œuvre, le projet d'e-profil permettra aux organisations destinataires de fournir ces informations par voie électronique. La demande des données sera transmise au logiciel du destinataire via le système ERP de l'entreprise et le répartiteur, et l'envoi du profil d'assurance s'effectuera lui aussi par voie électronique, dans le sens inverse.

Rétrospective 2020

Les ressources ayant surtout été allouées à la version 5.0 d'ELM, il n'a pas été possible d'avancer sur l'e-profil en 2020.

Perspectives: objectifs pour la période 2021–2023

La concrétisation du projet d'e-profil vise à établir une nouvelle norme Swissdec intitulée «Norme suisse en matière de profil». La mise en œuvre technique du projet inclura l'adaptation de l'infrastructure actuellement utilisée pour la transmission des données salariales.

On devra par ailleurs déterminer si un processus de certification distinct doit être mis en place pour cette future norme ou si la certification peut s'effectuer via ELM 5.0.

On table actuellement sur une introduction de la norme lors de la période de déclaration 2023.

Études

Étude et mise en œuvre relatives au répartiteur

État des lieux

Le répartiteur constitue la clé de la transmission de données via Swissdec. Il joue un rôle essentiel dans la détection de la version utilisée pour transmettre les données et de celle dont dispose le destinataire. Le répartiteur est une solution propriétaire développée spécialement pour l'Association Swissdec, qui en détient tous les droits.

Cette technologie repose sur une infrastructure informatique fournie et entretenue par le prestataire externe Swisscom.

Le logiciel, lui, est géré par le prestataire informatique itServe AG et développé continuellement depuis 2006.

Accomplissements: rétrospective 2020

Le logiciel a été modifié de façon à permettre les transmissions pour l'impôt à la source via ELM 4.0 à compter de janvier 2021. Les nouvelles exigences légales en vigueur depuis le 1.1.2021 ont été prises en compte.

Perspectives: objectifs pour la période 2021–2022

La stratégie de Swissdec prévoit une vérification des bases technologiques et une analyse des conséquences d'un éventuel remplacement du système.

Compte tenu des risques présentés par ce projet, on a proposé une procédure en trois étapes qui a été approuvée par le comité:

- Lancement d'une étude visant à évaluer les conséquences d'un remplacement du répartiteur par un autre produit. On doit d'abord déterminer dans quelle mesure l'orientation du projet doit éventuellement être élargie (p. ex. intégration de potentiels futurs domaines d'activité de Swissdec).
- La priorité étant accordée aux autres projets que sont ELM et l'automatisation des tests, l'étude ne pourra pas être réalisée avant 2022. En effet, les ressources sont limitées et les bases financières font défaut actuellement (2020).

Étude et mise en œuvre relatives aux prestataires informatiques

État des lieux

Parallèlement à l'étude d'un éventuel remplacement de la technologie de transmission, une analyse des prestations informatiques est prévue. Ce projet, dont les risques sont comparables à ceux de l'étude relative au répartiteur 2020, a lui aussi été approuvé par le comité le 11.12.2019.

On s'attend à des synergies entre les deux analyses. Le coût de cette étude devrait être plus faible.

Accomplissements: rétrospective 2020

Afin de garantir l'exploitation et étant donné que l'application offre, après plus de 10 ans d'utilisation, un niveau de qualité et de sécurité optimal, la collaboration avec l'actuel partenaire a été scellée par un contrat.

Perspectives: objectifs pour la période 2021–2022

Bien que la collaboration avec le prestataire informatique et ses résultats ne génèrent pas de problèmes, nous entendons, sans nous précipiter, examiner les points résultant d'un tel cas de figure afin de préparer l'avenir et de faire le bilan.

On s'attend, en cas d'appel d'offres, à des frais plus élevés en raison des nombreux contrôles prescrits par la législation (contrats et responsabilités en matière de protection des données).

Procédure de mise en œuvre (conformément à la décision prise par le comité le 11.12.2019)

- Réalisation d'une étude/analyse des prestations informatiques (notamment en lien avec le développement de logiciels)
- Choix de la variante par le comité
- Réalisation d'un appel d'offres (conforme aux règles GATT/OMC) sur la base des résultats de l'étude
- Concrétisation d'un projet de mise en œuvre /de transition en découlant
- Compte tenu des priorités de Swissdec, des ressources à disposition et des bases de financement, cette étude n'aura lieu qu'en 2023.

Remplacement du site Internet de Swissdec et autres projets

Remplacement de www.swissdec.ch

État des lieux

Nous utilisons actuellement le système de gestion des contenus TYPO3 pour exploiter le site Internet de Swissdec en trois langues. La version utilisée étant arrivée au terme de son cycle de vie, il convient de la remplacer.

Perspectives: objectifs pour 2021

Selon l'exploitant actuel, mettre à niveau le site vers une version moderne coûtera aussi cher que de créer un nouveau site. La mise à niveau ou le remplacement de l'actuel site, système CRM compris, est prévu(e) pour le 4^e trimestre 2021 dans le portefeuille de projets.

Bilan électronique

Une norme en matière de bilan électronique a été identifiée dans le cadre de la stratégie Swissdec comme une option possible. Nous avons d'ores et déjà réalisé une étude de faisabilité portant sur la structure de la norme.

Conformément à la nouvelle stratégie, le comité a décidé de ne mener un tel projet que lorsque son financement sera garanti et que le tout aura été validé par ses soins. Bien qu'étant ouvert à toute proposition de partenaires, Swissdec ne se montrera pas actif dans ce cadre.

Des activités ont été menées hors de l'Association afin de trouver des partenaires pour une mise en œuvre pilote et de garantir le financement. À la date de clôture de la rédaction du présent rapport, l'Association n'avait reçu aucune demande officielle.

Logib/Swissdec

Rétrospective

Swissdec ainsi que des représentants du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG ont réalisé en 2017 une étude de faisabilité en vue d'une analyse relative à l'égalité des salaires. Une solution consisterait à réaliser l'analyse directement depuis le système ERP des entreprises (par l'intermédiaire du répartiteur Swissdec).

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté le 14.12.2018 une révision de la loi sur l'égalité (LEg). Les entreprises employant 100 collaborateurs ou plus (hors apprentis) doivent effectuer cette analyse au moyen

d'une méthode scientifique conforme à la législation et la faire contrôler par une instance indépendante (société de révision ou représentants des travailleurs). Les collaborateurs ainsi que les actionnaires d'entreprises cotées en bourse doivent en outre être informés du résultat. La Confédération doit par ailleurs mettre gratuitement à disposition un outil d'analyse standard.

Le Conseil fédéral a défini en 2019, dans le cadre d'une ordonnance, les critères de formation des personnes responsables de la révision, et fixé la date d'entrée en vigueur au 1.7.2020. La première analyse relative à l'égalité des salaires doit être réalisée d'ici au 30.6.2021.

Le BFEG a mené un projet de modernisation technique de l'outil d'analyse standard de la Confédération (Logib), dont la première étape a été achevée en 2019. En collaboration avec PwC, une description technique des spécifications salariales a été intégrée au modèle d'analyse standard de la Confédération. Le groupe d'accompagnement du projet était composé de représentants de Swissdec, de l'Office fédéral de la justice et de l'Office fédéral de la statistique. La version finale du document a été mise à disposition fin décembre 2019. La seconde étape a été rendue publique lors de l'entrée en vigueur de la révision de la LEg en juillet 2020.

Depuis, la réalisation de cette analyse par tous les employés est encore plus simple. Logib module 1 est disponible sous forme d'application web depuis juillet 2020. La phase pilote technique de Logib module 2, qui permettra aussi aux dirigeants d'entreprises de moins de 50 collaborateurs de réaliser de telles analyses, a débuté en décembre 2020.

Perspectives: objectifs pour 2021

L'étude de faisabilité de 2017 sera mise à jour par Swissdec et le BFEG à la lumière des résultats des spécifications salariales techniques dans le cadre du modèle d'analyse standard. Des solutions visant à intégrer les systèmes ERP des entreprises au processus d'analyse via l'interface Swissdec sont élaborées.

La mise en œuvre technique débutera d'ici 2022, selon la variante retenue. L'objectif est qu'en 2023, les entreprises puissent initier une telle analyse en un clic, directement depuis leur système ERP certifié Swissdec.

Rapport annuel 2020
de l'Association Swissdec
1.4.2020 – 31.3.2021

Swissdec
Case postale
6002 Lucerne